

5090

## MESSAGE

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le  
« Don suisse pour les victimes de la guerre ».**

(Du 19 août 1946.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le « Don suisse pour les victimes de la guerre ».

La détresse qui règne encore en Europe par suite de la guerre explique le grand intérêt que le peuple suisse manifeste à l'égard de l'activité humanitaire. Cet intérêt — qui repose sur la conviction que la Suisse a, dans ce domaine, une noble tâche à remplir — s'est manifesté au parlement plus d'une fois au cours de l'année. C'est ainsi que le Conseil national a adopté en date du 28 juin, avec l'arrêté fédéral concernant l'ouverture d'un crédit de 20 millions de francs pour la poursuite des œuvres d'entr'aide internationale, le postulat suivant:

L'ouverture d'un crédit de 20 millions de francs pour continuer les œuvres d'entr'aide internationale est une mesure exigeant une exécution immédiate. Vu le besoin d'assurer pour un temps prolongé l'aide suisse d'après-guerre, le Conseil fédéral est invité à présenter le plus tôt possible un rapport sur la suite de cette aide et à demander à l'Assemblée fédérale les crédits nécessaires.

De même, personne au Conseil des Etats ne contredit le rapporteur de la commission lorsqu'il déclara que le crédit en question ne serait sans doute pas le dernier.

\* \* \*

On a cependant exprimé aussi le vœu — fort légitime — que l'activité exercée jusqu'à ce jour par les œuvres charitables qui interviennent en faveur des victimes de la guerre avec l'appui de la Confédération fasse une fois l'objet d'un compte rendu. Parmi ces œuvres, le « Don suisse » tient évidemment une place éminente, et c'est pourquoi nous l'avons prié de nous faire, à l'intention de l'Assemblée fédérale, un rapport d'ensemble que vous voudrez bien trouver en annexe.

Il ressort de ce rapport que le « Don suisse » a atteint le but qui lui a été assigné. Grâce à des interventions résolues, une aide efficace a pu être apportée en temps utile à de nombreux pays. En maint endroit, l'aide de la Suisse a été la première et fut d'autant plus appréciée. A côté des résultats matériels, les conséquences psychologiques de l'assistance ont été telles que l'on ne pourrait pas se représenter la mission de la Suisse

Dodis



dans l'après-guerre sans les œuvres du « Don suisse ». Par son universalité, l'aide de cette institution a été l'expression la plus noble du caractère de notre politique étrangère, qui consiste à entretenir des relations amicales avec tous les peuples, à apporter la compréhension nécessaire à leurs difficultés et à leur faciliter la réalisation d'un avenir meilleur. La neutralité en temps de guerre se justifie en grande partie par le fait qu'elle permet aux neutres d'atténuer les effets de la guerre, déjà pendant les hostilités, puis après leur fin. Il est tout naturel que nous ne nous soyons pas dérobés à ce devoir moral que nous impose la solidarité internationale. Nous ne nous attendons même pas que l'on nous en témoigne une reconnaissance particulière. Et pourtant, cette reconnaissance est grande, non seulement dans les milieux officiels, mais aussi chez les milliers de personnes qui ont bénéficié de notre aide d'une façon directe ou indirecte. La tradition de l'activité humanitaire de la Suisse s'est ainsi manifestée à nouveau. En participant sur le libre jeu des forces économiques, les mesures de secours contribuent d'une façon sensible, dans les circonstances agitées de l'heure, à affermir la paix. Le « Don suisse » a eu, à ce propos, pour mission primordiale de cultiver l'esprit de l'assistance véritable et désintéressée et de grouper les efforts de notre peuple afin qu'il en résulte une œuvre unique et nationale. Son activité, enfin, a sans aucun doute contribué à faire comprendre au peuple suisse ce qui se passe actuellement en dehors de nos frontières et ce que représente la situation privilégiée de la Suisse.

Une description de mesures prises par la Suisse dans le domaine humanitaire pendant la guerre et dans la période d'après-guerre serait évidemment incomplète si l'on n'y faisait pas figurer les efforts importants d'autres organismes, tels que le comité international de la Croix-Rouge et la commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale, la Croix-Rouge suisse et son « secours aux enfants », ainsi que de nombreuses autres institutions, grandes ou petites. Comme nous ne nous sommes cependant pas donné pour tâche de rendre également compte de l'activité de ces organismes, nous nous bornerons à les remercier ici de tout ce qu'ils ont accompli pour le bien de l'humanité en faisant ainsi honneur à notre pays.

Le Conseil fédéral devra statuer prochainement sur la continuation de l'œuvre.

Vu ce qui précède, nous vous proposons de prendre acte du présent rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 19 août 1946.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

*Le président de la Confédération, KOBELT.*

*Le chancelier de la Confédération, LEIMGRUBER.*

## RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DU « DON SUISSE »

---

### I. ORGANISATION

Les bases de l'organisation du « Don suisse » ont été posées dans l'arrêté fédéral du 13 décembre 1944. Aux termes de cet arrêté, l'organe supérieur du « Don suisse » est constitué par le *comité national* (pour la liste des membres, voir l'annexe 2), dont la composition, largement représentative de tous les milieux suisses, est soumise à l'approbation du Conseil fédéral et dont la présidence a été confiée à M. E. Wetter, ancien conseiller fédéral. Ce comité est renseigné régulièrement sur l'activité des autres organes du « Don suisse » et s'occupe des questions de portée générale. Jusqu'à présent, le comité national a tenu deux réunions plénières. Selon une enquête faite auprès de ses membres, ceux-ci ont estimé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir des réunions plus fréquentes. Toutefois, une nouvelle séance aura lieu prochainement.

L'organe directeur proprement dit est la *commission exécutive*, qui se compose de dix-huit membres dont le choix est soumis à l'approbation du Conseil fédéral. La présidence en est également confiée à M. Wetter. Lors de la constitution de cette commission, on a fait en sorte que les divers partis, les organisations humanitaires, les femmes suisses, ainsi que les administrations fédérales importantes pour l'activité du « Don suisse », y soient représentés. La commission exécutive se réunit toutes les quatre semaines environ. Elle est responsable de l'activité du « Don suisse » dans son ensemble.

Deux organes furent créés pour l'expédition des affaires: le *département de la collecte*, dont la commission exécutive a disposé pour l'activité relative à la collecte, et l'*office central*, compétent en ce qui concerne l'activité humanitaire. L'office central occupe actuellement plus de cent employés et comprend plusieurs divisions. A sa tête se trouve M. R. Olgiati. Les méthodes de travail de ces deux organes seront décrites dans les chapitres consacrés au financement et à l'activité humanitaire.

L'*administration fédérale des finances* est chargée de la gérance des fonds du « Don suisse ». C'est par son intermédiaire que tous les paiements sont effectués sur ordre de l'office central. L'administration des finances tient en outre la comptabilité du « Don suisse », également selon les instructions de l'office central.

Le *contrôle fédéral des finances* fonctionne comme autorité de contrôle en tant qu'il s'agit de questions de comptabilité. En dehors de ces questions, l'activité des organes chargés de l'expédition des affaires n'a pendant longtemps été contrôlée que par la commission exécutive, sur la base des

rapports établis par le département de la collecte et par l'office central. Toutefois, comme cette surveillance n'a pas paru suffisante, on a créé récemment une commission de contrôle de la gestion, composée de membres de la commission exécutive.

Le « Don suisse » est placé sous le patronage du *Conseil fédéral*, auquel sont soumis périodiquement des rapports exposant l'activité de cet organisme. Le Conseil fédéral a approuvé les quatre rapports présentés jusqu'ici, ainsi que les comptes de l'année 1945.

Il est difficile de juger si cette organisation a donné de bons résultats. En effet, le comité national n' a pas eu une influence bien grande sur l'activité du « Don suisse ». La commission exécutive avait bien à traiter toutes les questions, mais ses membres avaient peu de temps pour s'occuper personnellement des divers problèmes du « Don suisse » et devaient ainsi se fonder sur les informations qu'ils recevaient de l'office central. En fait, l'organe le plus important fut celui qui était chargé de l'expédition des affaires, soit l'office central, si l'on fait abstraction du département de la collecte; cette situation n'est pas considérée comme idéale par le chef de l'office central, qui désirerait que la responsabilité réelle soit portée par un groupe de personnes. Seul le président de la commission exécutive peut faire fonction de contrepois à cet égard, en se tenant en étroit contact avec le directeur de l'office central.

## II. FINANCEMENT

### I. Généralités concernant la collecte.

Les travaux préparatoires concernant la collecte furent une des premières choses dont s'occupa le « Don suisse », car il apparut clairement, dès le début, que l'œuvre du « Don suisse » ne serait pas uniquement financée par la Confédération et que, dans une mesure aussi large que possible, tous les milieux suisses seraient appelés à y participer par des dons.

Le département de la collecte a été constitué d'une commission de contrôle de la gestion, composée de spécialistes des différentes questions de collecte et dirigée par M. Landolt, conseiller municipal, et d'un bureau chargé de l'expédition des affaires, à la tête duquel se trouvait M. E. A. Graf. La commission de contrôle de la gestion avait à trancher toutes les questions de principe, tandis que la commission exécutive du « Don suisse » n'exerçait qu'une sorte de surveillance. Plus tard, des comités cantonaux furent créés; ils avaient pour but de faciliter la collecte dans le cadre local. En outre, le département de la collecte accepta le concours de nombreuses organisations et de particuliers auxquels certaines tâches purent être confiées.

Afin de pouvoir coordonner les différentes collectes suisses de l'année 1945 et en raison des vastes travaux préparatoires qui étaient à prévoir, l'époque de la collecte fut fixée, en novembre 1944 déjà, aux mois de mars, avril et mai, et il fut décidé que la propagande commencerait déjà en février. Grâce à la grande compréhension dont firent preuve envers le « Don suisse » l'office de guerre pour l'assistance et les organismes qui procèdent chaque année à des collectes, il fut possible de convenir que pendant cette époque aucune autre collecte n'aurait lieu. On peut dire, en jetant un coup d'œil

rétrospectif, que l'époque choisie pour la collecte a été propice. La guerre avait pratiquement cessé, et un sentiment intense de soulagement s'était emparé de notre peuple, sentiment auquel se joignirent la conscience de ce que d'autres peuples avaient enduré pendant la guerre et auraient encore à souffrir. Ce fut la tâche du « Don suisse » de diriger ces sentiments et ces pensées vers la volonté de donner, de venir en aide aux victimes de la guerre, et de fournir à chacun l'occasion d'agir. Les fins visées dépassaient de loin le simple but de se procurer des fonds. On voulait attirer l'attention de notre peuple sur la situation privilégiée dans laquelle se trouvait la Suisse en Europe et faire naître en lui la volonté de ne pas rester inactif, par défaitisme ou égoïsme, en face du chaos engendré par la guerre, mais au contraire d'agir et de contribuer au relèvement de l'Europe.

Pour pouvoir solliciter la remise au « Don suisse » d'une partie convenable de la fortune et du revenu, il fallait expliquer largement le but assigné à cette institution et rappeler à chaque occasion et de toutes les façons que l'on s'acquitte d'un devoir moral en s'associant à l'œuvre du « Don suisse ». C'est cette fin que se proposa la propagande générale, à laquelle s'ajouta la propagande particulière aux différentes collectes. La brochure illustrée « Nous voulons aider », dont il a été tiré 1,5 millions d'exemplaires, a été distribuée dans toute la Suisse. La presse montra beaucoup d'empressement à propager et populariser l'idée du « Don suisse ». Un signe distinctif fut adopté qui fut apposé entre autres sur toutes les marchandises envoyées à l'étranger. En outre les moyens de propagande suivants du « Don suisse » ont été employés: affiches, timbre de propagande de la poste, envoi de documentation aux instituteurs pour les leçons, insertion dans les cartes de rationnement, émissions à la radio, conférences, un court reportage filmé, publicité spéciale dans certaines devantures etc.

## 2. Les différentes collectes.

Le début de la collecte par bulletin de versement fut marqué par la distribution dans tous les ménages de la brochure déjà citée, qui contenait un bulletin postal. Tous les milieux ont ainsi été touchés. On peut donc ajouter au produit de cette collecte les dons faits spontanément, ainsi que le produit des quêtes à domicile exécutées dans certains cantons. Ces dons se montent à 6 400 000 francs.

La collecte dénommée « Don des particuliers » s'adressa aux gens favorisés par la fortune. 165 000 lettres furent expédiées à cet effet. Cette collecte rapporta 6 385 000 francs. Une partie de cette somme (environ 200 000 francs) fut envoyée en espèces, par lettre, au département de la collecte. Lors du dépouillement du courrier, la surveillance ne fut pas suffisante dans les moments de presse. Aussi un employé réussit-il à soustraire 6 500 francs.

La collecte dite « Don du travail » se déroula dans les entreprises industrielles et commerciales et fut organisée en partie par les syndicats d'employés et d'ouvriers et en partie par le département de la collecte directement. Cette collecte prit les formes les plus diverses: vente de timbres, sacrifice du salaire d'une journée, abandon de l'indemnité pour travail supplémentaire, etc. Le produit de cette collecte se monta à 2 719 000 francs.

Le résultat de beaucoup le plus important fut obtenu par le « Don de l'économie ». Il rapporta 13 196 000 francs.

Le « Don de la jeunesse » fut organisé par l'institution Pro Juventute. On laissa toute liberté aux maîtres d'école et aux élèves en ce qui concerne la façon de participer à l'œuvre du « Don suisse ». Dans toute la Suisse, les écoliers et les écolières répondirent à l'appel et rassemblèrent avec beaucoup de zèle 590 000 francs.

Le « Don des sociétés », collecte qui prit des formes très diverses, rapporta la belle somme de 1 275 000 francs.

*La vente d'insignes* fut confiée à l'institution Pro Juventute. Cette vente a donné un résultat que n'avait encore atteint aucune vente d'insignes. Elle rapporta 970 000 francs.

L'œuvre « des bols de lait » a été organisée par la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, qui en toucha le produit net. Cette œuvre rapporta 1 320 000 francs, mais les frais s'élevèrent au montant relativement haut de 295 000 francs. Le fait d'avoir placé cette collecte dans le cadre du « Don suisse » a eu pour résultat d'en augmenter d'une façon sensible le produit par rapport à celui d'une collecte du même genre organisée l'année précédente.

Pour le *jour de l'armistice*, l'institution Pro Juventute avait prévu et préparé une série de collectes qui, le 8 mai 1945, rapportèrent 1 043 000 francs. Il y a lieu d'y ajouter d'autres collectes faites à l'occasion de la cessation des hostilités (en particulier une collecte dans l'armée) qui rapportèrent au total de 163 000 francs.

Les *Suisses à l'étranger* ont, en partie, rassemblé de très belles sommes; toutefois, les résultats sont fort différents suivant les pays. Les collectes eurent lieu à des époques très différentes et ne sont pas encore achevées. On peut en estimer le produit à 400 000 francs environ, bien qu'une partie seulement des montants en monnaie étrangère ait été convertie à ce jour en francs suisses ou en marchandises.

Le « Don des arts » a eu bien des vicissitudes. Des œuvres d'artistes, des livres, des billets de théâtre et de cinéma, des bons de voyage, etc. devaient constituer des prix qui auraient été répartis au moyen d'une loterie. Ce projet rencontra de l'opposition, en partie parce qu'il paraissait malséant d'organiser une loterie en vue de procurer des fonds à une œuvre humanitaire, et en partie pour des raisons techniques. Après avoir passé par divers stades, l'idée de la loterie dut être abandonnée. En fin de compte, les objets d'art furent vendus à l'occasion d'expositions organisées dans différentes villes. Les livres furent remis à la commission suisse de secours par les livres en faveur de ses œuvres humanitaires, les billets de théâtre et de cinéma furent rendus et les objets d'usage courant furent réservés aux œuvres de secours. Jusqu'à la fin de l'activité du département de la collecte, le « Don des arts » avait rapporté 205 000 francs, somme qui provient en plus grande partie de diverses manifestations artistiques, telles que la « Journée des cinémas suisses ». L'œuvre n'est pas terminée.

En raison de la structure fédérative de la Suisse, on doit attacher un grand prix au fait que non seulement la population et la Confédération, mais aussi les *cantons* et les *communes* ont versé leur contribution au « Don suisse ».

Le don des cantons s'est monté à 5 876 000 francs, celui des communes à 3 061 000 francs.

Une somme de 477 000 francs fut recueillie dans les marmites placées dans les rues et sur les places pendant l'époque de la collecte. Ce fut le « Don des passants ».

Le résultat de la vente des *timbres-poste du « Don suisse »* a été très satisfaisant: un montant de 1 314 000 francs a été atteint.

Pour les milieux agricoles et l'artisanat, on avait prévu une contribution en nature. Le « Don de la campagne » ne put être réalisé par suite de la mauvaise récolte. Le « Don de l'artisanat » ne donna pas non plus le résultat escompté. Les paysans et les artisans firent remarquer, non sans raison, que d'autres collectes avaient bénéficié de leurs contributions. Il est certain que la multiplicité des quêtes a été l'une des causes de l'insuccès des deux collectes en question.

Accomplissant un travail considérable et fort utile, les associations féminines suisses organisèrent, peu de temps après les autres collectes, une vaste *collecte d'ustensiles de ménage*. La valeur des objets ainsi recueillis est estimée à plus de 1 500 000 francs.

Une œuvre spéciale de parrainage pour l'acquisition de mobiliers de première nécessité rapporta 45 000 francs.

Il y a lieu de citer ici également quelques collectes de moindre importance, liées notamment à des émissions à la radio.

### 3. Résultat général de la collecte.

Le département de la collecte fut dissous le 31 mars 1946. Bien que les délais prévus n'aient pas toujours pu être respectés, la plupart des collectes ont cependant été achevées bien avant cette date. Mais il restait une quantité de travaux de liquidation à accomplir. Les chiffres fournis ci-dessous se rapportent aux résultats enregistrés à la date du 31 mars 1946. D'après ces données, les recettes ont atteint un montant de 47 000 000 francs, en regard duquel on trouve 1 623 000 francs de dépenses. Le détail des recettes a été indiqué dans la description des différentes collectes. Si l'on considère chaque canton séparément, on s'aperçoit que le montant des dons par habitant varie d'une façon importante de canton à canton. A la tête se trouvent les cantons de Zurich, Bâle, Schaffhouse et Glaris. Les donateurs avaient la possibilité de spécifier en faveur de quel pays ils désiraient voir utiliser leur don. Il a été fait usage de ce droit pour un montant total de 7 723 000 francs. Les pays suivants furent désignées le plus souvent: les Pays-Bas (avec un montant de 3 172 000 francs), la France (avec 1 602 000 francs), la Belgique (avec 781 000 francs) et la Norvège (avec 696 000 francs); d'autres pays reçurent des montants ne dépassant pas 300 000 francs.

Les dépenses s'établissent comme suit: 396 000 francs de frais d'administration du département de la collecte, 97 000 francs de frais de propagande générale et 1 130 000 francs de frais pour les diverses collectes. Dans ce dernier montant est comprise une somme de 253 000 francs, attribuée comme indemnité à l'institution Pro Juventute. Les frais de la collecte ne représentent ainsi pas même 3½ pour cent des recettes. Si ce résultat avanta-

geux a été obtenu, c'est grâce aux nombreux services rendus à titre gracieux et aux rabais qui ont été accordés.

Le « Don suisse » reçoit encore des contributions, malgré la dissolution du département de la collecte. Il s'agit avant tout de la collecte du « Don des arts », qui n'est pas encore terminée, de dons de Suisses à l'étranger, de nombreux dons en nature, ainsi que de dons spontanés en espèces.

#### 4. Contributions de la Confédération.

Aux dons viennent s'ajouter les diverses contributions de la Confédération, savoir: 100 millions de francs selon l'arrêté fédéral du 13 décembre 1944, 15 millions de francs selon l'arrêté fédéral du 27 juin 1946 concernant le secours aux enfants menacés de famine; en outre, une quantité de pommes de terre représentant un don d'une valeur d'un million de francs, selon décision prise par le Conseil fédéral le 17 juillet 1946. Le total des contributions de la Confédération est ainsi de 116 millions de francs.

### III. ACTIVITÉ HUMANITAIRE

#### A. Méthodes de travail.

##### 1. Détermination des œuvres de secours.

C'est à la commission exécutive qu'il appartient de déterminer les différentes œuvres de secours. Au début, ce furent surtout des organismes de bienfaisance qui lui soumettent des projets, munis d'un préavis de l'office central. Avec le temps, l'office central s'est cependant chargé, dans une mesure plus large, d'établir lui-même des projets et de les soumettre à la commission exécutive. Cette dernière approuve les projets en accordant le crédit nécessaire, les rejette ou les ajourne. Elle prend ses décisions en se fondant sur les programmes en vigueur ou, à défaut, sur certains principes dont il sera question ci-dessous.

Le « Don suisse » n'eut pas dès le début un programme d'ensemble bien déterminé, la situation étant encore très peu claire. Lorsqu'on put mieux prévoir quels seraient les besoins les plus urgents, le « Don suisse » commença à acheter des marchandises en grandes quantités; un programme approximatif devint alors nécessaire. Un programme d'ensemble fut élaboré ensuite, concernant les œuvres prévues pour l'hiver 1945/46. Chaque programme d'ensemble doit être constamment adapté aux circonstances de l'heure, qui évoluent d'une façon rapide en raison des efforts que fournissent les autorités étrangères et d'autres organismes de bienfaisance, ainsi qu'en raison de l'influence des facteurs politiques et économiques, comme par exemple le résultat des récoltes. On élabora également des programmes pour les différents pays, en partant de l'idée qu'il y avait lieu de développer tout particulièrement l'assistance là où nous sommes le mieux en mesure d'aider de façon à simplifier le travail et obtenir un résultat durable.

En ce qui concerne le *choix des pays à secourir*, le « Don suisse » dut se laisser guider par diverses considérations. C'est le degré de détresse, ou en d'autres termes, le degré des besoins, qui est surtout déterminant. En outre,



le « Don suisse » s'efforce avant tout de venir en aide aux Etats voisins et tout spécialement aux régions frontalières. Il tient également compte des sympathies que notre peuple nourrit à l'égard de certains pays. Ainsi des pays éloignés, tels que la Norvège et la Finlande, bénéficient également de son aide.

Il importe naturellement aussi de savoir si dans le pays pris en considération les circonstances se prêtent à l'exécution d'une œuvre de secours. En d'autres termes, il s'agit d'établir si l'œuvre sera autorisée, si un minimum de paix intérieure et de sécurité légale permet de prévoir l'arrivée des envois à destination, si des réquisitions ne rendront pas illusoire l'effet escompté du secours, si des moyens de transport existent, si enfin du personnel suisse pourra être chargé de surveiller la répartition des secours. Dans un certain nombre de pays, qui ne remplissaient pas ces conditions dès le début, les œuvres de secours ne purent être exécutées que plus tard. Afin d'assurer tout de même une répartition équitable des ressources du « Don suisse », des quotes-parts furent réservées à ces pays.

Pour ce qui est de la *forme des secours*, nous mentionnons tout d'abord les premiers secours, l'aide apportée à l'effet de sauver la vie en luttant contre la faim, le froid et la maladie. Il s'agit dans ce domaine notamment d'envois de vivres, de vêtements, de chaussures, de baraques, de mobiliers, de produits pharmaceutiques, et des œuvres en faveur d'enfants et de malades. Le « Don suisse » renonce, par principe, à se procurer des marchandises sur les lieux, car il considère que sa tâche consiste à envoyer des produits supplémentaires là où règne le besoin.

A côté des premiers secours, l'aide indirecte ou les secours mettant les bénéficiaires en mesure de s'aider eux-mêmes prend une place toujours plus importante. Le but de cette aide indirecte est d'inciter le bénéficiaire à fournir un effort personnel. Cette forme de secours a d'autant plus de valeur qu'elle affermit la confiance des personnes secourues en leur propre travail et les encourage à vaincre elles-mêmes les difficultés. Quelques exemples d'aide indirecte: secours à l'agriculture, envois d'outils et d'instruments chirurgicaux, réorganisation d'hôpitaux et d'asiles, etc. Le « Don suisse » ne prend, en revanche, pas part aux travaux de reconstruction proprement dits.

Les œuvres d'hospitalisation en Suisse, enfin, tiennent une place éminente dans l'œuvre du « Don suisse ».

L'*exécution des œuvres de secours* est confiée autant que possible à des institutions suisses de bienfaisance qui ont fait leurs preuves. Ces institutions sont choisies non pas en fonction de l'importance des milieux dont elles sont issues, mais uniquement d'après leurs capacités et leur aptitude à se soumettre à une conception d'ensemble de l'aide suisse. Elles doivent s'engager à respecter les principes du « Don suisse »; elles doivent donc s'acquitter de leurs tâches d'assistance d'une manière tout à fait neutre, strictement humanitaire et sans poursuivre un but distinct aucun. Elles sont tenues de suivre les instructions du « Don suisse ». Les œuvres qu'elles entreprennent de concert avec le « Don suisse » doivent porter le cachet de l'aide du peuple suisse tout entier. Dans ce cadre, les organismes en question jouissent toutefois du maximum d'autonomie. Leur collaboration est surtout indiquée pour les œuvres où il n'y a pas seulement une distribution de marchandises, mais où il s'accomplit aussi un travail social. Afin d'intéresser d'une façon parti-

culière les institutions de bienfaisance à la réussite des œuvres qui leur sont confiées, il est d'usage de leur demander d'y apporter une contribution.

Le « Don suisse » se charge lui-même de l'exécution des œuvres de secours lorsque l'intervention d'un organisme intermédiaire créerait des complications ou que la collaboration avec des autorités et des organisations humanitaires étrangères doit être particulièrement étroite.

Autres principes:

Bien que le plus grand nombre possible de personnes doivent pouvoir bénéficier des secours, le « Don suisse » veille à ce que l'aide qu'il apporte représente un secours efficace pour chaque individu et un soulagement sensible pour la région prise en considération.

Chacun, quelles que soient sa nationalité, sa confession ou ses idées politiques, peut faire partie de la catégorie des bénéficiaires des œuvres de secours du « Don suisse ». C'est pourquoi le « Don suisse » ne soutient aucune œuvre organisée en faveur d'un groupement national, religieux ou politique, ou même simplement professionnel. De telles préférences seraient considérées comme injustes par les non-bénéficiaires. Elles troubleraient ainsi la paix, alors que l'œuvre du « Don suisse » doit avoir un effet essentiellement apaisant.

## 2. Acquisition des marchandises.

Tous les achats sont effectués par le service d'achat du « Don suisse », aussi lorsqu'un organisme d'assistance a été chargé de l'exécution de l'œuvre de secours. Dans des cas tout à fait spéciaux, lorsqu'il y a lieu de procéder à une multitude d'achats de détail, l'organisme d'assistance reçoit toutefois l'autorisation d'acheter lui-même.

Le mode d'achat a subi diverses transformations avec le temps. A l'inverse de ce qui se faisait au début, ce n'est plus que dans quelques cas — en particulier lorsqu'il s'agit de vivres — que les sections de l'économie de guerre procèdent aux achats, en collaboration avec le service du contrôle des prix. En règle générale, la commande est passée directement par le service d'achat de l'office central, le concours du service du contrôle des prix n'étant que facultatif. Pour toute commande d'une certaine importance, il est cependant fait appel à un expert de la branche, qui donne son avis sur la qualité et la valeur de la marchandise. Quant à l'achat de certaines marchandises telles que les médicaments et le matériel sanitaire, le « Don suisse » en confie l'exécution aux services expérimentés de la commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale.

Afin que les marchandises nécessaires aux diverses œuvres soient disponibles dans un court délai et afin que les opérations d'achat puissent s'effectuer d'une manière rationnelle, le « Don suisse » a constitué des stocks de marchandises, qui représentent aujourd'hui encore, compte tenu des marchandises commandées et non encore livrées, une valeur de plusieurs millions de francs.

Les marchandises acquises proviennent presque toutes du marché intérieur; aussi doit-il être tenu compte du ravitaillement du pays. Les autorités ont en général manifesté beaucoup de compréhension à ce sujet, en cédant au « Don suisse » les produits particulièrement précieux aux œuvres de se-

cours. En revanche le « Don suisse » s'est efforcé d'acheter, dans les limites de ses possibilités d'assistance, les marchandises dont la vente en Suisse était rendue difficile du fait d'une trop grande offre. Il s'est en revanche toujours refusé d'accepter des offres de marchandises ne répondant pas à ses besoins. Lors de la liquidation du matériel de l'armée, il a acheté des produits pour un total de quelque 20 millions de francs. Des achats à l'étranger ne sont pas exclus, mais le « Don suisse » tient compte du fait que pour l'opinion publique étrangère, le pays donateur paraît souvent être celui d'où proviennent les marchandises et non pas celui qui a financé l'œuvre de secours.

### 3. Recrutement du personnel.

Le recrutement du personnel nécessité par les œuvres de secours est l'affaire de la division du personnel auxiliaire, qui se charge également, au besoin, de former ce personnel. Une distinction est faite entre le personnel chargé de l'assistance et le personnel technique. La réussite d'une œuvre dépend en grande partie de la composition des équipes, qu'on ne doit pas perdre de vue lors de l'exécution de l'œuvre. Lorsque l'organisme de bienfaisance doit choisir lui-même les auxiliaires dont il a besoin, il peut faire appel aux services de la division du personnel auxiliaire.

### 4. Exécution des œuvres de secours.

L'exécution des œuvres de secours est confiée, en tant qu'elle est l'affaire de l'office central, à une série de « bureaux d'action », groupés par pays; dans tous les pays où l'activité humanitaire est de quelque importance, l'office central dispose de délégués du « Don suisse ». Les « bureaux d'action » peuvent faire appel aux services du bureau de l'agriculture pour toutes les œuvres en faveur de l'agriculture et s'adresser au service technique pour toutes les questions techniques.

Les « bureaux d'action » élaborent les projets de secours ou examinent les projets présentés par les organismes d'assistance. Une fois prise la décision de la commission exécutive, les bureaux procèdent aux préparatifs, conjointement avec le service d'achat et la division du personnel auxiliaire et organisent le transport de concert avec la commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale. En outre, ils surveillent, dans la région sinistrée, l'exécution de l'œuvre de secours, prennent de concert avec les chefs d'équipes et les délégués, les mesures qui s'imposent en raison des changements de la situation, s'occupent des livraisons complémentaires éventuelles et veillent enfin à ce que rien ne vienne entraver la réalisation de l'œuvre de secours et à ce que celle-ci soit menée à bonne fin, en en confiant éventuellement l'achèvement à des organismes d'assistance du pays même.

### 5. Comptabilité.

Lorsque les prestations du « Don suisse » aux organismes d'assistance sont en nature et qu'il s'agit d'œuvres exécutées par le « Don suisse » lui-même, c'est l'office central qui contrôle les factures reçues et les transmet aux fins de règlement à l'administration fédérale des finances, par l'intermédiaire du contrôle fédéral des finances.

Dans les cas où les organismes d'assistance sont autorisés à faire des dépenses au débit du « Don suisse », lesdits organismes ont à fournir les pièces justificatives de toutes ces dépenses, qui, le plus souvent, sont compensées avec les avances consenties.

Ce n'est qu'exceptionnellement que le « Don suisse » n'exige pas un décompte détaillé et qu'il se contente d'un relevé sommaire quant à l'emploi des sommes confiées aux organismes d'assistance. Il s'agit dans ces cas-là d'œuvres qui sont à la périphérie du domaine des tâches propres au « Don suisse » et pour le contrôle desquelles le « Don suisse », pour cette raison, ne tient pas à créer un appareil spécial. Il peut aussi s'agir d'œuvres dans lesquelles l'autonomie de l'organisme d'assistance serait compromise à un degré qui ne paraîtrait pas souhaitable au « Don suisse », si le droit de regard de ce dernier quant à l'emploi du crédit alloué ne prenait pas cette forme.

## 6. Service d'information.

Le service d'information se charge de tenir l'opinion publique au courant des efforts du « Don suisse » et de la renseigner sur les résultats obtenus, satisfaisant ainsi le besoin légitime du peuple de savoir à quelles fins sont utilisées les sommes confiées au « Don suisse », et s'efforçant ainsi de faire participer la population aussi moralement à l'œuvre du « Don suisse ». Le service en question organise à cet effet des conférences, fait paraître des communiqués de presse, arrange des voyages pour la presse afin que les journalistes puissent suivre sur les lieux les mesures de secours, recueille des images de toute sorte pouvant servir à l'illustration et se tient en contact avec la radio et le cinéma. Il s'occupe également des critiques adressées au « Don suisse » et attire l'attention des organes directeurs sur l'évolution de l'opinion publique. Toute personne qui désire un renseignement à propos du « Don suisse » peut l'obtenir auprès du service d'information.

## B. Les différentes œuvres de secours.

### 1. Oeuvres entreprises en 1944.

En été et en automne 1944, les possibilités d'aide s'esquissaient de plus en plus clairement. C'est ainsi que la grande œuvre nationale de secours qui au début était conçue comme œuvre d'après-guerre prit forme. C'est à cette époque qu'eut lieu la libération de la France, de la Belgique, du Luxembourg et d'une partie de la Hollande. Comme l'aide que l'on pourrait apporter immédiatement après la cessation des opérations militaires semblait particulièrement utile, on ne voulut pas retarder plus longtemps l'exécution des premières mesures de secours. Le « Don suisse » commença alors son activité avec une organisation provisoire au mois de novembre 1944, utilisant un crédit avancé par le Conseil fédéral. Le 13 décembre, l'Assemblée fédérale décida d'accorder au « Don suisse » un montant de 100 millions de francs. Au début de 1945, les organes définitifs du « Don suisse » purent entrer en fonction.

#### *a. France.*

L'œuvre suisse d'entraide ouvrière — qui avait déjà exercé son activité humanitaire dans diverses villes françaises en faisant parvenir des secours

aux travailleurs d'entreprises industrielles particulièrement atteintes — reçut des denrées alimentaires et des vêtements pour les distribuer à Lyon aux ouvriers des usines Berliet et Somua, ainsi qu'aux ouvriers des postes, télégraphes et téléphones de cette ville. De même, un comité genevois fut chargé de répartir des produits laitiers à Marseille. L'union « Caritas » fut également soutenue par le « Don suisse » dans son œuvre de reconstruction en Maurienne. Avec l'aide du « Don suisse », la Croix-Rouge suisse déploya pour sa part une vaste activité dans le Vercors: elle livra des outils, des machines à travailler le bois et même du bois de construction afin de venir en aide à la population de cette région dans son travail de reconstruction. Cette œuvre fut poursuivie durant une grande partie de l'année 1945. Aux envois ultérieurs on ajouta encore des vêtements et des souliers. Immédiatement après la libération de Belfort et de Montbéliard, le « Don suisse » commença son activité dans ces villes et dans la région avoisinante. Il le fit en accordant un crédit important à un comité de secours constitué à Porrentruy, qui se chargea de la distribution des secours les plus divers. En Alsace, l'« action des Deux Bâle » inaugura son œuvre de secours par l'envoi de médicaments.

### *b. Pays-Bas.*

Malgré les difficultés de communications, des groupements bâlois, faisant preuve d'un grand esprit d'initiative, entreprirent de venir en aide à la Hollande. Ils songèrent tout d'abord à utiliser un bateau qui descendrait le Rhin. Malheureusement, l'autorisation des belligérants ne put être obtenue et, par la suite, ce fleuve se trouva situé dans la zone d'opérations. En revanche, on réussit à faire parvenir par la Belgique un premier envoi de produits alimentaires dans les régions déjà libérées du sud des Pays-Bas. Comme cette livraison n'avait pas été entièrement utilisée, elle permit à la Croix-Rouge hollandaise de procéder, immédiatement après la libération, au printemps 1945, à des distributions de vivres parmi les populations du nord du pays plus durement touchées par la famine. A la fin de 1944 parvinrent des informations alarmantes sur le sort des habitants de la Hollande occupée. On organisa alors une œuvre de grande envergure, qui ne put aboutir qu'au début de 1945.

### *c. Belgique.*

Dans ce pays, la Croix-Rouge suisse fit parvenir d'importantes quantités de denrées alimentaires aux enfants sous-alimentés des villes détruites et, plus tard également, des Ardennes. Le soin de choisir les bénéficiaires de ces distributions de vivres fut confié à une mission médicale suisse, qui dut exécuter sa tâche en partie sous l'action des bombes volantes. Son activité dura jusqu'au printemps 1945.

## **2. Oeuvres entreprises durant le premier semestre de 1945.**

C'est au moment où l'on était presque certain que la Suisse ne serait pas atteinte par la guerre et où l'on prenait de plus en plus conscience de l'ampleur des destructions que la grande collecte du « Don suisse » eut lieu. Les opérations militaires prédominaient encore de telle sorte qu'en général les œuvres de secours ne pouvaient être exécutées que là où les hostilités avaient cessé. Puis avec la fin des hostilités en Europe, le champ d'activité du « Don

suisse » s'étendit rapidement, et de nouveaux pays purent bénéficier de ses œuvres de secours. On dut toutefois constater qu'il était impossible de se trouver immédiatement sur place avec les envois nécessités par les circonstances. Par suite de nouvelles contradictoires sur les besoins de telle ou telle région et de la désorganisation générale de l'administration et de l'économie des pays secourus, ainsi qu'en raison du maintien des prescriptions dues à la guerre qui rendaient difficile toute activité civile, les préparatifs et l'organisation sur place des œuvres de secours traînèrent parfois en longueur. Certaines expériences auraient dû être faites d'abord, mais il était nécessaire de courir certains risques si l'on ne voulait pas arriver trop tard et manquer le moment le mieux choisi pour apporter une aide efficace.

#### *a. France.*

Durant cette période, les œuvres en faveur de la France tinrent de beaucoup la première place dans l'activité du « Don suisse ». Elles étaient caractérisées par leur nature très diverse. Dans la plupart des cas, l'initiative de ces œuvres fut prise par des organismes d'entraide. L'exécution en était confiée à ces derniers, tandis que le « Don suisse » se contentait d'en mettre sur pied un nombre limité. Cette procédure, dans laquelle le caractère national des secours était, en raison des nécessités de l'heure, moins marqué, constituait toutefois la solution la meilleure, l'organisation du « Don suisse » n'étant pas encore achevée. En raison de ces circonstances, le travail effectué en France dans ce domaine donne l'impression d'avoir été fait quelque peu au hasard, bien que chaque œuvre eût fait préalablement l'objet d'une étude approfondie. La liaison avec les autorités françaises fut établie par l'intermédiaire d'un délégué du « Don suisse » résidant à Paris. A l'effet de coordonner les différentes œuvres suisses de secours, les Français ouvrirent, de leur côté, à Genève un office qui se tenait en contact avec le « Don suisse ».

L'action des deux Bâle » continua à faire parvenir des médicaments en Alsace. Dans diverses localités détruites, elle ouvrit des cantines qui étaient dirigées par du personnel suisse et pourvues en partie de denrées alimentaires venant de notre pays. Dans certaines de ces localités, cette organisation envoya encore des baraques, des couvertures, de la vaisselle, etc. Les baraques furent surtout utilisées comme centres de reconstruction, mais aussi pour abriter des malades et des sinistrés. Les hostilités terminées, l'action des deux Bâle », soutenue par le « Don suisse », vint en aide aux rapatriés d'Allemagne en s'occupant de leur état de santé et en leur distribuant des vêtements. Il convient encore de signaler ici, en raison de son caractère particulier, la lutte entreprise en Alsace par cette organisation contre le doryphore. Plus au sud, ce fut l'aide frontalière neuchâteloise » qui déploya son activité en faveur des régions françaises voisines, alors qu'un comité vaudois procédait à divers envois destinés aux villages détruits du département du Jura. Une œuvre de grande ampleur fut également entreprise par l'union « Caritas » dans le département de la Moselle. Différents centres de cet organisme distribuèrent des vêtements, des souliers, des fortifiants, des ustensiles de ménage, des outils, ainsi que du matériel destiné à réparer les habitations. C'est d'une manière semblable qu'opèrent la Croix-Rouge suisse dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme, l'œuvre suisse

d'entr'aide ouvrière à St-Etienne, la « Société des Amis » (Quakers suisses) à Argence, petite localité située dans la zone d'invasion, et l'association suisse pour le service civil international dans les Vosges. Du personnel suisse de formation professionnelle très variée fut envoyé en France pour collaborer à ces œuvres en faveur des victimes de la guerre. Il s'acquitta avec zèle de toutes les tâches qui lui furent confiées. C'est ainsi qu'à Brest, à Caen et au Havre, la Croix-Rouge suisse construisit des baraques, où du personnel suisse s'occupa d'enfants dans le besoin en les sortant des conditions misérables où ils devaient vivre et en leur assurant une nourriture suffisante, des soins médicaux et les vêtements qui leur étaient le plus nécessaires. Le centre genevois d'aide aux victimes de la guerre ouvrit à Nantes un home pour nourrissons. Le « Don suisse » mit en outre des baraques à la disposition de la fédération suisse des églises protestantes, qui, elle-même, les livra à une organisation de jeunesse française pour qu'elles puissent être utilisées comme centres d'accueil dans diverses cités sinistrées du Nord et de l'Alsace. Enfin, des mesures plus ou moins importantes furent prises pour remédier aux conditions alimentaires déplorables dans lesquelles se trouvaient les enfants de certaines régions françaises et plus particulièrement ceux des villes. A titre d'exemple, on peut citer les distributions de lait faites par la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, dans les villes du Midi de la France, les œuvres de secours en faveur de Lyon et, avec le concours de l'œuvre suisse d'entr'aide ouvrière, en faveur de St-Etienne. Les distributions de fruits frais effectuées parmi la jeunesse des écoles furent très appréciées. De Pontarlier et Besançon jusqu'à Marseille et sur le littoral méditerranéen de Nice jusqu'à la frontière espagnole, de nombreuses villes furent mises au bénéfice de cette œuvre. Les écoliers qui purent recevoir une pomme par jour pendant un certain temps bénéficièrent de cette façon d'un apport utile de vitamines, tandis que l'économie suisse était contente de trouver un débouché pour ces fruits vu l'abondance de la récolte. La disette régnant en France fut également combattue d'une façon indirecte, à savoir par l'envoi de colonnes agricoles dans divers départements de la région de Lyon. On put ainsi remettre en culture des territoires étendus. C'était là un travail pour lequel non seulement les machines mais aussi les bras auraient fait défaut. D'autre part, une équipe d'artisans fut envoyée au Havre avec tout le matériel nécessaire pour participer à l'œuvre de reconstruction. Des œuvres de cette sorte, ainsi que, par exemple, l'aide apportée à Lyon pour la culture de jardins, ne purent, il va de soi, aider à couvrir tous les besoins, mais à côté des effets matériels qui en résultèrent, elles constituèrent un encouragement pour la population française dans son travail de reconstruction.

#### *b. Pays-Bas.*

Grâce à l'entremise du comité international de la Croix-Rouge, le vapeur « Henri Dunant », chargé de vivres fournis par le « Don suisse » et provenant de stocks suisses, put se rendre de Lisbonne au port de Delfzijl (Hollande du Nord) après avoir passé par la Suède en contournant l'Angleterre, et traversé le canal de Kiel. Après des négociations difficiles entre le délégué du comité international de la Croix-Rouge et les autorités allemandes d'occupation, ces denrées, jointes à des envois provenant de Suède, purent être

acheminées dans les grandes villes du centre de la Hollande pour soulager la population, qui ne recevait plus que des rations de famine. On utilisa aux mêmes fins une importante cargaison de seigle, venant de Roumanie et destinée à la Belgique, qui avait été bloquée à la frontière hollandaise par suite des opérations militaires. Cet envoi, qui appartenait à la commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale, avait pu être libéré en faveur du « Don suisse ». Ce dernier fut, en revanche, moins heureux dans l'expédition d'un train chargé de denrées alimentaires et de médicaments, qui aurait dû se rendre en Hollande occupée par l'Allemagne. Une partie des wagons durent être ramenés en Suisse après un léger bombardement. Le reste du train qui était en état de poursuivre son chemin disparut en cours de route. Il convient de remarquer ici que les risques courus dans les deux autres œuvres en faveur de la Hollande n'avaient rien d'excessif si l'on tient compte du résultat obtenu: de cette manière, la Suisse, avec la Suède, permit, dans les temps les plus tragiques de la guerre, d'éviter à la dernière minute la catastrophe qui allait s'abattre sur les Pays-Bas. Un grand transport de vivres fut encore expédié par voie terrestre aux Pays-Bas, après la libération, où il fut remis à la Croix-Rouge hollandaise, qui procéda à sa distribution.

#### *c. Italie.*

Au moment où la guerre allait se terminer en Italie, le « Don suisse » mit à l'étude diverses œuvres de secours en faveur de ce pays. Un des problèmes qui semblait le plus urgent était celui d'empêcher l'extension d'épidémies qui auraient pu être amenées dans les villes de la Haute-Italie par les rapatriés venant d'Allemagne. L'armée suisse était prête à mettre à la disposition du « Don suisse » diverses missions sanitaires avec tout le matériel nécessaire. Au cours des préparatifs, on se rendit toutefois compte qu'il n'était pas nécessaire d'établir un cordon sanitaire et que les Alliés étaient en état de prendre, d'entente avec les autorités italiennes, les mesures nécessaires. En revanche, le « Don suisse » finança diverses missions organisées par le comité international de la Croix-Rouge avec l'aide de la Croix-Rouge suisse, qui recevaient au nord et au sud des Alpes les rapatriés italiens. Ces derniers durent, pour la plupart, entreprendre leur voyage de retour vers leur patrie dans les conditions les plus déplorables. Avec l'aide du « Centro italo-svizzero di assistenza sanitaria », le « Don suisse » distribua dans toute la Haute-Italie les médicaments dont cette région avait le plus besoin. A Milan, l'union « Caritas » et l'œuvre suisse d'entraide ouvrière entreprirent des œuvres de secours en faveur des enfants abandonnés, qui furent nourris et reçurent les soins et vêtements nécessaires.

#### *d. Yougoslavie.*

Grâce aux relations que la centrale sanitaire suisse avait pu établir assez tôt, une œuvre de secours put commencer dans ce pays au printemps de 1945: deux projets de cette organisme purent être réalisés, à savoir l'envoi d'une mission vétérinaire et celui d'une mission chirurgico-orthopédique. La première s'employa à lutter contre les épizooties et rétablit l'institut du sérum à Belgrade. Cette mission rentra en Suisse en 1945, alors que la seconde mission poursuivait son activité à Zagreb jusqu'au printemps 1946.



Ultérieurement, une mission technique, organisée par le « Don suisse » et composée d'une équipe de spécialistes, se rendit également dans ce pays, où elle procéda à la distribution d'outils et de machines destinés à la reconstruction et s'employa à former une main-d'œuvre qualifiée.

#### *e. Hospitalisation.*

A la fin de 1944 déjà, le « Don suisse » décida de mettre le centre d'accueil provisoire d'un sanatorium universitaire international en mesure de recevoir à Leysin, pour les y soigner, des étudiants victimes de la guerre et atteints de tuberculose. Le choix des bénéficiaires était fait par l'organisation du fond européen de secours aux étudiants, auquel incombait également une partie des charges financières de cette hospitalisation. En revanche, la surveillance à Leysin de cette œuvre était confiée à un comité spécial, formé de représentants de la Croix-Rouge suisse et du comité d'action pour un sanatorium universitaire international. Les premiers étudiants arrivèrent à Leysin au printemps 1945. Leur nombre s'éleva à 31 Français et 40 Belges.

#### *f. Oeuvres diverses.*

En vue de remplir les multiples tâches d'après-guerre, divers organismes, tels que l'école sociale des femmes de Zurich, la commission centrale pour les enfants de réfugiés et deux comités genevois, mirent sur pied des cours spéciaux. Les frais en étaient remboursés par le « Don suisse », compte tenu du nombre de participants suisses.

### **3. Oeuvres entreprises durant le second semestre de 1945.**

C'est durant cette période que le « Don suisse » atteignit son plein développement. Comme l'on prévoyait que le premier hiver suivant la guerre serait le plus dur, le « Don suisse » se fixa le but suivant: concentrer particulièrement ses efforts sur l'hiver 1945/1946. Il ne lui fut toutefois pas possible de s'en tenir entièrement au programme projeté, par suite des difficultés rencontrées dans l'acquisition des produits. Néanmoins, si l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur cette période, on peut observer que ces contretemps ne furent pas si regrettables qu'ils semblaient l'être à première vue: en effet, l'hiver fut relativement doux et l'on constata ultérieurement que l'œuvre de secours continuait à être des plus nécessaires, si bien que les moyens encore à la disposition du « Don suisse » pouvaient être employés de façon très utile par la suite.

#### *a. France.*

L'œuvre de secours en France fut, d'une manière générale, continuée de la même façon que précédemment. Mentionnons ici les distributions diverses effectuées en Alsace par l'« action des deux Bâle » ainsi que l'activité de l'aide frontalière neuchâteloise qui s'exerça dans les régions françaises avoisinantes, en soutenant entre autres par l'envoi de machines et d'outils, le relèvement de l'agriculture. Le « Don suisse » accorda également son assistance aux diverses œuvres de secours entreprises par « Caritas » dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise. Quant à la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, elle envoya à Dunkerque et à Bergues des équipes chargées d'installer des pou-

ponnières et de les diriger. Toutes ces œuvres de secours, de même que les précédentes, bénéficièrent d'envois d'ustensiles de ménage recueillis par les associations féminines suisses. On usa de la même méthode pour la distribution d'envois importants de vêtements et de souliers provenant des stocks du « Don suisse », ainsi que pour des ameublements de secours. On envoya également des baraques destinées à être utilisées par des colonies d'enfants en Haute-Saône, comme village universitaire à Strasbourg, comme habitations dans des villages détruits de l'Alsace et pour différents autres buts tels que, par exemple, l'établissement de centres d'assistance créés par le ministère français de la reconstruction. Pour permettre à nouveau le fonctionnement d'hôpitaux détruits, le « Don suisse » expédia, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suisse, des médicaments, des instruments et du matériel sanitaire à Falaise, St-Malo et Valence. L'activité du secours dentaire international fut également soutenu par le « Don suisse ». Quant aux colonies agricoles, on leur assigna un champ d'activité plus vaste. A côté de toutes les activités rappelées ci-dessus, on institua de nouvelles et importantes distributions de secours et œuvres d'assistance, dans des territoires particulièrement sinistrés: des centres sociaux furent établis tout d'abord avec l'aide de l'union « Caritas », dans les Vosges et la Moselle. L'Armée du Salut fut mise en mesure de créer des foyers d'accueil au Havre et on ouvrit à Nantes une centrale laitière. De nombreuses livraisons furent aussi faites aux homes d'accueil en Savoie, où étaient envoyés des enfants des villes pour y retrouver la santé. Enfin, le « Don suisse » mit à la disposition de sa délégation à Paris des marchandises permettant de procéder à des envois rapides dans les cas urgents.

#### *b. Italie.*

Par suite des difficultés rencontrées pendant assez longtemps pour obtenir les visas nécessaires, le « Don suisse » ne put entreprendre des œuvres étendues en Italie que dans le courant de l'été et de l'automne 1945. Un délégué fut tout d'abord désigné pour la Haute-Italie et, plus tard, pour l'Italie centrale. Tous les envois venant de Suisse furent reçus avec beaucoup de reconnaissance et ils furent particulièrement appréciés en tant qu'aide morale. L'œuvre de secours eut une forme différente en Italie de celle qui avait été adoptée en France. Dans ce dernier pays, la charge principale du travail accompli reposait sur les organismes suisses de secours, et le « Don suisse » n'entreprenait directement qu'un nombre restreint d'œuvres. En Italie, au contraire, le « Don suisse » n'attendit pas que lui fussent soumis des projets établis par les divers organismes, mais se mit lui-même au travail en collaboration avec les institutions italiennes. Outre les mesures prises par diverses œuvres de secours suisses, on en compta ainsi plusieurs créées par le « Don suisse ».

Voici en détail, les activités qui furent exercées jusqu'à la fin de l'année 1945: en ce qui concerne les questions alimentaires, il faut citer en premier lieu un envoi important de céréales qui aurait dû arriver à Gênes immédiatement après la cessation des hostilités mais qui, par suite du manque de tonnage, ne put être acheminé que plus tard. Sur le conseil des autorités locales, ces céréales furent transformées en pâtes alimentaires, que l'on distribua — comme don de la Suisse — à toutes les familles nécessiteuses

des villes de la côte ligurienne. Beaucoup de ces personnes n'avaient plus vu depuis longtemps de pâtes alimentaires et il ressort clairement de nombreux témoignages que cette œuvre remporta un vif succès. Pour le surplus, l'œuvre d'assistance au moyen d'envois de vivres se limita aux enfants de diverses villes, à savoir Padoue, Turin, Trente, Bergame, Milan, Florence, où plusieurs organisations (Caritas, œuvre suisse d'entr'aide ouvrière, comités tessinois et genevois) prirent les mesures nécessaires. La Croix-Rouge suisse et sa section du secours aux enfants effectuèrent de la même façon des distributions de vivres dans de nombreuses localités, principalement dans le voisinage de notre frontière. La plupart de ces mesures en faveur de la jeunesse comprenaient également des distributions de vêtements, de souliers et diverses autres formes d'assistance. Après des enquêtes approfondies sur la situation régnant dans la vallée d'Aoste et dans la Valteline, on procéda à l'expédition des produits considérés comme les plus nécessaires pour venir en aide aux habitants de ces régions. A tous ces envois, on joignit également des ustensiles de ménage recueillis par les femmes suisses. Afin de continuer l'œuvre d'assistance en faveur des Italiens rapatriés d'Allemagne, un hôpital qui fonctionna pendant de nombreux mois fut créé à Merano avec la collaboration de la Croix-Rouge suisse. L'important programme de distributions de médicaments du « Centro italo-svizzero di assistenza sanitaria », dont bénéficiait toute la Haute-Italie, put être poursuivi grâce à de nouvelles livraisons. D'autre part, afin d'aider au relèvement de l'agriculture, une colonne agricole fonctionna dans la région de Bologne d'une façon semblable à celles que l'on avait envoyées en France. Passant à l'exécution des plans établis d'entente avec l'« Ente Nazionale per le Distribuzioni di Soccorsi all'Italia », des vêtements, des souliers, des médicaments et autres produits furent expédiés en Italie centrale. Dans cette partie du pays, le « Don suisse » concentra son œuvre d'assistance dans le domaine sanitaire sur la province de Latina, dont il équipa les hôpitaux avec toutes les fournitures nécessaires (médicaments, vaccins, instruments, ainsi que baraques et autres installations). A Milan, on créa, avec l'active collaboration des autorités municipales, tout un village de baraques, destiné à loger les familles sans abri. De plus, on fit parvenir, dans les localités détruites situées dans le voisinage des anciennes lignes de résistance allemandes, des baraques qui furent utilisées comme postes sanitaires ou pour les services communaux.

### *c. Autriche.*

L'œuvre de secours en faveur de l'Autriche ne débuta qu'après la conclusion des hostilités et ne se développa que peu à peu, bien qu'aucune opposition à son égard n'ait pu être observée dans l'opinion publique suisse. Utilisant une colonne de camions du comité international de la Croix-Rouge, le « Don suisse » put d'abord faire parvenir à la ville de Vienne, en juillet 1945, les premiers médicaments, puis, en septembre, un deuxième transport de même nature mais d'un volume sensiblement plus grand. Les deux envois furent distribués par les soins de médecins suisses dans divers hôpitaux et constituèrent la première et, à ce moment-là, l'unique aide reçue de l'étranger en Autriche. Cette mesure se révéla extrêmement utile. Simultanément, les enfants du Tyrol bénéficièrent de vivres expédiés de Suisse en quantités encore relativement restreintes. L'afflux des réfugiés venant de l'est et de

l'ouest eut comme résultat, en Haute-Autriche, une situation alimentaire très grave, dont souffrirent surtout les enfants. La centrale féminine de Zurich se mit alors à l'œuvre pour leur envoyer des vivres et pour leur distribuer également des médicaments, de la laine à tricoter et du savon. En outre, divers envois de médicaments furent faits au Vorarlberg, au Tyrol et finalement aussi à Gratz. Vers la fin de l'année, on put procéder à l'expédition des premiers transports importants de denrées alimentaires à destination de Vienne et de Gratz.

#### *d. Allemagne.*

D'emblée, la question d'une activité de secours en faveur de l'Allemagne fut des plus discutées. Les opinions les plus diverses étaient exprimées. A un extrême, on rencontrait ceux qui refusaient toute aide à ce pays et, à l'autre, ceux qui souhaitaient très vivement une action étendue en sa faveur. A côté des sympathies et des antipathies qui se manifestaient à l'égard de notre voisin d'outre-Rhin, des nouvelles contradictoires sur la situation des Allemands venaient influencer l'opinion publique dans un sens ou dans l'autre. Le « Don suisse » considérait toutefois comme évident que l'Allemagne ne pouvait pas être exclue de l'œuvre suisse d'assistance, car il s'agissait d'une activité humanitaire qui ne devait pas être affectée par des considérations d'ordre politique. Cependant, l'attitude indécise des forces d'occupation engagea le « Don suisse » à observer une certaine retenue. C'est pourquoi il fixa les bases de son activité en Allemagne en ce sens que seuls les enfants et les malades pourraient bénéficier de ses secours. De cette façon, on comptait empêcher que ceux des Allemands qui avaient gravement porté atteinte aux lois de l'humanité ou aux intérêts vitaux de notre pays ne soient secourus.

L'œuvre du « Don suisse » en Allemagne ne commença que vers la fin de l'année 1945, abstraction faite de quelques mesures prises dans la zone frontière, telles que l'aide agricole en faveur de Jetstetten et Lotstetten et l'envoi de médicaments à Fribourg-en-Brisgau et dans quelques localités proches de la Suisse. Le champ d'activité pouvait s'étendre aux zones française et britannique, ainsi qu'à Berlin; en revanche, les zones américaine et russe restaient fermées. Les œuvres de secours consistèrent d'une part en secours sanitaires et, d'autre part, en une aide à l'enfance. On expédia ainsi à Sarrebrück, à Mayence, à Cologne et à Aix-la-Chapelle des médicaments pour les hôpitaux et à Tuttlingen des désinfectants pour le centre de libération des prisonniers de guerre. Un envoi particulièrement important de médicaments parvint à Berlin, alors qu'un autre, moins considérable, était acheminé sur Fallersleben. La distribution de tous ces produits fut effectuée par les autorités sanitaires locales, selon un plan établi d'entente avec les délégués du « Don suisse » ou du comité international de la Croix-Rouge, qui étaient chargés de veiller à son exécution. Si l'on donne un sens plus large au terme d'aide sanitaire, il faut y mentionner l'envoi de baraques, d'une valeur dépassant le demi-million, qui furent utilisées dans le territoire de la Ruhr comme hôpitaux auxiliaires. Parmi les activités en faveur de l'enfance, signalons en premier lieu l'envoi de vêtements et de souliers aux enfants berlinois évacués à la campagne. Cette mesure, exécutée rapidement et avec succès, a grandement contribué à renforcer la confiance dans l'œuvre secou-

rable entreprise par la Suisse et à en rendre possible de nouvelles. Les villes de Fribourg-en-Brigau, Mayence, Coblençe et Sarrebrück bénéficièrent d'envois de rations supplémentaires destinées à secourir un total de 1000 enfants dans chacune d'elles, tandis qu'Aix-la-Chapelle, Cologne et Berlin recevaient de quoi alimenter 2000 enfants. L'exécution des secours fut confiée à des équipes, formées de personnel suisse, à la disposition desquelles on mit également des baraques pour leur permettre d'accomplir leur tâche. On leur laissa aussi le soin de créer des ouvriers pour réparer des vêtements et de distribuer des médicaments. De plus, ces équipes se chargeaient, suivant les circonstances, d'autres tâches en plus de celles qui avaient été prévues selon le plan initial. On fit appel à divers organismes d'entraide pour l'exécution de ces mesures de secours, à savoir des œuvres de secours protestantes, l'union « Caritas », l'œuvre suisse d'entraide ouvrière et l'association pour le service civil international. L'œuvre entreprise à Berlin, dont bénéficiaient au début les enfants se trouvant dans les camps de réfugiés, fut étendue vers la fin de l'année à 3000 autres enfants, principalement des orphelins logés dans des homes. Grâce à de nouveaux envois, les autres mesures en faveur de l'enfance citées plus haut purent être poursuivies pour une durée plus longue que les 100 jours prévus primitivement.

#### *e. Pays-Bas.*

La nomination d'un délégué chargé de maintenir une collaboration étroite avec les autorités hollandaises et l'organisme national de secours des Pays-Bas, la « Neederlandsche Volksherstel », se révéla une mesure heureuse. Environ chaque mois, un train-bloc quitta la Suisse pour la Hollande, chargé des produits les plus nécessaires à ce pays. En raison de l'effort discipliné fourni par les Hollandais en matière de reconstruction, on pouvait être assuré que tous nos envois de vêtements, souliers, articles de ménage, mobilier de secours, baraques et outils, étaient distribués avec la plus grande conscience. Dans ces répartitions, on prit avant tout en considération les grandes villes et les territoires où les Allemands avaient établi leurs lignes de résistance. Un apport extrêmement utile à la reconstruction des digues de l'île de Walcheren put être fait sous la forme de baraques livrées par le « Don suisse », baraques utilisées pour loger les ouvriers occupés à cet ouvrage. Grâce à l'heureuse collaboration de diverses autorités suisses et étrangères, ces baraques purent arriver sur place dans un délai très bref, avant que les tempêtes d'automne eussent rendu tout travail impossible.

#### *f. Luxembourg.*

En raison du lien qui unit les petits Etats, le « Don suisse » aida le Luxembourg dans une mesure qui peut être considérée comme assez importante si l'on tient compte du chiffre de la population de ce pays et de la distance qui le sépare de la Suisse. Dans deux localités, la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, établit des pouponnières. Quant à l'œuvre suisse d'entraide ouvrière, elle y envoya une équipe d'artisans. On attribua également à ces organismes des ustensiles de ménage, des vêtements et des souliers pour qu'ils procèdent à leur distribution. Une colonne agricole travailla au Luxembourg, et l'on procéda à l'envoi d'un nombre limité de baraques pour y loger des sans-abri.

#### *g. Norvège.*

Peu après la cessation des hostilités, on n'avait que des nouvelles contradictoires sur la situation qui régnait en Norvège et sur les besoins de sa population. Vu les souffrances supportées par les Norvégiens pendant la guerre et la sympathie qu'avait inspirée à la population suisse leur lutte pour la libération, on ne pouvait cependant pas attendre les renseignements plus précis sur le sort de ce pays qui eussent permis d'éviter certains risques. C'est pourquoi une grande quantité de produits alimentaires, de pansements et de médicaments furent envoyés à Oslo par le moyen le plus rapide, à savoir une colonne de camions qui traversa l'Allemagne, le Danemark et la Suède; de Lisbonne également, des vivres prélevés sur les stocks suisses entreposés dans ce port furent acheminés par voie maritime. Ces denrées alimentaires furent réparties pour la plupart par la voie du rationnement, tandis que le produit de ces ventes fut utilisé plus tard pour l'établissement d'un lazaret dans le Finnmark, région très durement touchée par la guerre. La situation alimentaire s'étant améliorée assez rapidement grâce à l'importation de produits d'outremer, on cessa toute expédition de vivres. Comme les textiles et les chaussures continuaient à faire grandement défaut, on procéda en revanche, à deux envois de cette nature, qui furent distribués par les organismes norvégiens de secours.

#### *h. Yougoslavie.*

En Yougoslavie, les différentes missions mentionnées plus haut continuèrent leur activité, et l'on procéda à des envois importants de médicaments, de matériel sanitaire et de textiles, qui furent distribués par l'entremise du délégué du comité international de la Croix-Rouge dans ce pays.

#### *i. Albanie.*

Pour améliorer l'état de santé déficient dont souffrait la population de l'Albanie, on expédia à destination de ce pays des médicaments qui furent répartis par l'entremise du comité international de la Croix-Rouge.

#### *k. Bulgarie.*

Avec la collaboration de la colonie suisse, on distribua à Sofia les médicaments dont on avait le plus grand besoin.

#### *l. Hongrie.*

Les premiers envois à destination de ce pays consistèrent en médicaments et furent transportés par des camions du comité international de la Croix-Rouge. Ils furent les bienvenus dans les hôpitaux de Budapest, qui souffraient d'une grande pénurie de ces produits. Selon des rapports reçus ultérieurement, on put constater qu'ils avaient été répartis avec beaucoup de soin. Mais le « Don suisse » ne put pas, au début, entreprendre d'œuvre importante, car on était mal renseigné sur les conditions régnant en Hongrie et il n'existait pas de possibilité de surveiller les distributions.

#### *m. Tchécoslovaquie.*

En Tchécoslovaquie également, l'envoi de médicaments était des plus nécessaires. D'autres mesures de même nature suivirent. De plus, on fit parvenir des vêtements pour les ouvriers du district de Morava-Ostrava.

*n. Pologne.*

Par suite des grandes difficultés de transport régnant dans ce pays, ce ne fut que vers la fin de l'année 1945 que l'on eut enfin la possibilité d'expédier les premiers envois importants en utilisant les trains de rapatriement. La désignation d'un délégué permit d'établir quels étaient les besoins et de surveiller les distributions.

*o. Finlande.*

Parmi les pays qui souffraient encore grandement des suites de la guerre, on n'oublia pas la Finlande. Une fois résolu le problème des transports par voie de mer, on put y envoyer pour un million de francs d'habits, de chaussures et de médicaments. Leur répartition, qui eut lieu sous la conduite du délégué du « Don suisse », fut concentrée dans quelques régions spécialement touchées, afin d'obtenir, de cette façon, des résultats plus efficaces.

*p. Displaced persons.*

C'est en Allemagne, avant tout, que l'on trouvait cette catégorie de personnes qui, pour différentes raisons, n'avaient pas pu être immédiatement rapatriées. Il est vrai que l'UNRRA était chargée de s'en occuper. Cet organisme fut toutefois heureux de voir le « Don suisse » faire également parvenir à ces victimes de la guerre certains secours qu'il était particulièrement en mesure d'accorder. C'est ainsi qu'on examina un grand nombre d'occupants des camps — les displaced persons étaient, pour la plupart, réunies dans ces derniers — afin de déceler les cas de tuberculose, d'éloigner les malades et d'éviter les dangers de contagion. Par la suite et sur la base de renseignements précis sur les besoins, on procéda à divers envois destinés aux camps et, tout spécialement, aux enfants qui s'y trouvaient.

*q. Hospitalisation.*

Durant le second semestre de 1945, les œuvres d'hospitalisation en Suisse prirent un grand développement. En premier lieu, il faut citer l'hospitalisation des tuberculeux qui doit s'étendre sur une période de deux années. Bien que le coût de cette œuvre — 18,5 millions pour un effectif de 1500 malades — soit très élevé, le « Don suisse » estima qu'il valait la peine de l'entreprendre, la lutte contre la tuberculose constituant un des problèmes les plus importants pour les pays victimes de la guerre et notre climat étant des plus favorables à la guérison de cette maladie. Il y a également lieu de prendre en considération qu'une telle œuvre est non seulement utile aux personnes guéries, mais aussi à leur voisinage, qui évite ainsi les risques de la contagion. Comme les sanatoriums proprement dits étaient presque tous pleinement occupés, on utilisa des hôtels appropriés. Ils ne furent pas pris en régie, ce qui aurait nécessité une énorme organisation nouvelle, mais on conclut avec les hôteliers les contrats nécessaires. Un médecin fut installé dans chaque établissement et rendu responsable de la bonne marche de l'hospitalisation, dans toutes les questions importantes pour la santé de nos hôtes. La ligue contre la tuberculose, qui affirmait avoir de l'expérience dans ces questions, désigna les hôtels et les médecins et fixa les méthodes à suivre. Les malades furent répartis entre les localités de Leysin, Montana, Arosa et Davos, et les premiers d'entre eux arrivèrent en octobre.

L'œuvre spéciale d'hospitalisation des étudiants à Leysin, qui se fait en liaison avec le sanatorium universitaire de cette localité, pourra continuer jusqu'en 1947.

La Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, s'occupa également de la lutte contre la tuberculose en accueillant des enfants pré-tuberculeux. Ces enfants prédisposés à la tuberculose par suite des conditions sanitaires et alimentaires défavorables de la guerre bénéficièrent d'un séjour de 3 à 6 mois qui leur permit de rétablir leur santé de telle sorte qu'ils sont en mesure de résister à cette affection. 1000 enfants français et 100 hollandais furent envoyés en séjour à Adelboden, 100 enfants tchèques au Beatenberg et 250 enfants belges à Pontresina. Comme c'était le cas pour les adultes, ces jeunes étaient hospitalisés dans des hôtels dirigés par leurs propriétaires. En revanche, le personnel chargé de leur donner des soins était mis à la disposition et dirigé par la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants.

Une œuvre placée sous la responsabilité de la Croix-Rouge suisse fut entreprise en collaboration avec l'association Pro Infirmis en faveur de jeunes mutilés, qui furent traités dans nos établissements médicaux et rééduqués selon leur état.

Au cours de la collaboration du « Don suisse » avec l'UNRRA, 200 enfants et adolescents sortis des camps de concentration allemands — surtout de Buchenwald — furent reçus en été 1945 dans des homes de notre pays. Ces jeunes furent d'abord confiés aux soins de la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, et ensuite, d'entente avec l'UNRRA, à ceux de divers organismes juifs qui voulaient préparer leur émigration en Palestine. L'accord conclu à ce sujet avec l'UNRRA prévoyait que jusqu'à un maximum de deux mille enfants pourraient être reçus chez nous, mais par la suite, il n'en vint que soixante en plus des 200 premiers. Le but de cette œuvre était de faire sortir le plus vite possible ces jeunes des camps d'Allemagne pour leur procurer un sain développement corporel et spirituel jusqu'au moment où l'on saurait quel serait leur lieu de destination définitif.

L'association « village d'enfants Pestalozzi » qui ne pouvait encore mettre à exécution son projet d'un village spécialement construit pour les enfants, ouvrit un home à Winterthour avec les moyens mis à sa disposition par le « Don suisse ».

Quant à l'œuvre suisse d'entraide ouvrière, elle s'occupa d'héberger des enfants autrichiens au Hasliberg et une association de Suisse romande, qui s'était constituée pour venir en aide à d'anciennes déportées françaises put, grâce également au « Don suisse », poursuivre la tâche qu'elle s'était fixée, à savoir offrir des séjours de rétablissement sur notre territoire à ces femmes.

#### *r. Oeuvres diverses.*

La misère régnant dans les territoires atteints par la guerre n'est pas seulement matérielle. Il est d'égale importance de favoriser, dans la mesure de nos moyens, la renaissance de l'esprit. Le « Don suisse » n'a pas exclu une telle aide du domaine de son activité et a prévu un montant de 750 000 francs en faveur de la commission suisse de secours par les livres. Cet organisme avait ainsi la possibilité de faire face jusqu'à un certain point, aux



besoins spirituels et d'encourager les efforts de reconstruction dans ce domaine en créant des bibliothèques populaires et en procurant aux universités des livres destinés à remplacer ceux qui avaient été détruits, soit par la guerre, soit par suite de mesures politiques.

Le « Don suisse » prêta son concours au transit de 30 000 anciens prisonniers de guerre autrichiens qui, de France, se rendaient dans leur patrie. Il le fit en donnant les vivres et les vêtements qui étaient nécessaires aux intéressés et en prenant à sa charge les frais de transport.

De nouveaux cours pour la formation du personnel qualifié, auxquels participèrent aussi bien des Suisses que des étrangers, eurent lieu avec l'aide du « Don suisse ». C'était un moyen non seulement de préparer le terrain pour les œuvres suisses mais également d'alléger la tâche des pays atteints par la guerre dans leur propre travail d'assistance.

Signalons que de nombreux réfugiés pouvaient quitter la Suisse, mais que les organismes qui s'occupaient d'eux n'avaient pas assez de moyens pour leur fournir l'équipement nécessaire pour rentrer dans leur pays. Le « Don suisse » prit alors à sa charge une partie des frais de ces trousseaux.

Finalement, le « Don suisse » soutint les semaines d'étude internationales pour les enfants victimes de la guerre, rencontre qui permit à différents groupements de faire part de leurs expériences et d'établir les directives selon lesquelles on pouvait le mieux aider à améliorer le sort de la jeunesse atteinte par la guerre.

#### 4. Œuvres entreprises en 1946.

L'activité du « Don suisse » ne diminua nullement d'intensité au début de l'année 1946. Cependant, vers le mois de mai, il apparut que, par suite de la diminution des ressources à disposition, une certaine réserve était nécessaire dans la mise sur pied de nouvelles œuvres.

Dans certains pays où la situation s'était rapidement améliorée ou qui n'avaient plus besoin de secours dans la même proportion que d'autres, on put cesser l'activité exercée jusqu'alors et ne pas entreprendre de nouvelles œuvres. Tel fut le cas en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Norvège. En France, une partie des œuvres furent arrêtées, mais d'autre part de nouvelles furent créées. Dans tous les autres pays, le « Don suisse » a encore renforcé son activité. On peut remarquer que celle-ci s'est dirigée plus qu'auparavant vers l'est et vers le nord. L'Angleterre, la Roumanie et la Grèce ont également pris rang parmi les pays bénéficiant de l'aide suisse.

Parmi les différentes formes de secours accordés, la distribution de denrées alimentaires a pris, ces derniers temps, une importance toute spéciale. Le monde entier s'est occupé du problème posé par la lutte contre la famine, et la Suisse a tenté d'y participer dans la mesure de ses moyens. Les efforts du « Don suisse » dans ce sens purent être poursuivis grâce à un crédit de 15 millions de francs octroyé par la Confédération en faveur des enfants souffrant de la faim. Les autorités fédérales mirent à la disposition de cette œuvre les denrées alimentaires nécessaires et chargèrent le « Don suisse » de l'exécution des mesures. Durant les mois d'été, un nouvel essor fut ainsi donné à l'activité du « Don suisse », activité encore trop proche toutefois pour qu'il en soit fait mention dans ce rapport.

a. *France.*

Il s'en faut de beaucoup que la France soit, même partiellement, rétablie des blessures dues à la guerre. Bien que ce pays n'ait pas demandé des secours à l'UNRRA, il s'est néanmoins déclaré prêt à recevoir de l'aide de l'étranger. Son organisme national de secours, l'« Entr'aide française », devenait de plus en plus efficace malgré les nombreuses difficultés qui, en France, entravent toute action énergique. La collaboration du « Don suisse » avec cet organisme ainsi qu'avec le ministère de la reconstruction et de la santé devint toujours plus étroite. Le « Don suisse » n'a pas encore restreint son champ d'activité, bien qu'avec le temps il ait dû faire comprendre qu'il ne pourrait pas continuer son œuvre indéfiniment. Aussi s'est-il efforcé de confier peu à peu à des organismes français les mesures qui sont encore nécessaires pour une longue période.

Dans les territoires voisins, l'« action des deux Bâle » et l'aide frontalière neuchâteloise continuèrent leurs œuvres de secours (livraisons de baraques, distributions de textiles, livraisons de lait pour les enfants et les mères, réparations des maisons par l'envoi d'équipes suisses de couvreurs). Dans le département de la Haute-Saône, trois stations furent créées pour les enfants de la ville ayant besoin d'un séjour de rétablissement, stations qui furent pourvues par les soins du « Don suisse » de baraques avec tout l'aménagement intérieur. Après les préparatifs prolongés, des équipes de l'union « Caritas », purent inaugurer dans les villes normandes de Montebourg, Coutances, Avranches, Falaise et Lisieux, des centres sociaux pourvus d'ouvriers de couture, d'ateliers de menuiserie, de crèches, de pouponnières et de salles communes; il en fut de même des deux grands centres d'assistance de l'œuvre suisse d'entr'aide ouvrière à St-Lô et à Fives/Lille. On distribua dans tous ces centres des textiles, des souliers, des ustensiles de ménage et des mobiliers de secours. Le « Don suisse » dépensa également un montant assez important pour créer des ateliers mobiles qui devaient procéder, à la campagne, aux réparations d'ateliers détruits, et leur fournir les pièces de rechange nécessaires. Un gros envoi de mobilier de secours fut distribué par le délégué du « Don suisse » avec la collaboration de l'entr'aide française. Dans les crèches de la Croix-Rouge suisse à Caen, à Brest et au Havre, pour lesquelles de nouvelles sommes ont été remises afin d'en assurer la continuation jusqu'à la remise à des œuvres françaises, on procéda à une nouvelle répartition de vêtements. Le « Don suisse » soutint également, au moyen de sommes importantes, l'aide apportée par la Croix-Rouge suisse aux militaires français mutilés. Cette œuvre a, avant tout, pour but de fournir des prothèses aux soldats français de l'armée du général de Lattre de Tassigny qui, durant la dernière phase de la guerre, ont permis d'éviter que la Suisse ne soit mêlée au conflit. En outre, afin de permettre de dépister les personnes atteintes de tuberculose, un camion pourvu d'appareils de radioscopie se rendit en Savoie alors qu'une mission mobile travaillait aux mêmes fins parmi les rapatriés de la Moselle; d'autre part, en collaboration avec la centrale sanitaire suisse, un vaste travail fut fait en faveur des ouvriers tuberculeux de Sochaux. Comme notre pays disposait de légumes d'hiver en surplus, le « Don suisse » put procéder ce printemps à une distribution dont la France profita également.

Parmi les œuvres de secours moins importantes du « Don suisse » qui constituent principalement une aide indirecte, il y a lieu de signaler les suivantes: création d'un centre d'accueil pour les mères à Pontarlier, en collaboration avec l'aide frontalière neuchâteloise; aide apportée au centre pour enfants abandonnés à Pont de Roide et au centre de rééducation d'enfants victimes de la guerre à Longueil/Annel, ainsi qu'à la « Cité des gosses » à Massily et à une cuisine scolaire de Strasbourg; aide à un hôpital et à un orphelinat de Metz, à l'ouvroir de couture de l'union des anciennes déportées françaises à Paris; envoi de baraques avec tout l'aménagement intérieur pour un centre médical à Modane (Maurienne) par l'entremise d'un comité genevois; aide accordée à une pouponnière de la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, à Marseille; distribution de lait aux enfants de Boulogne et, finalement, extension de l'aide donnée à l'hôpital de St-Malo par l'entremise de la Croix-Rouge suisse.

### *b. Italie.*

Les œuvres de secours à l'Italie furent encore étendues. Bien que l'UNRRA exerçât une vaste activité dans ce pays, notre aide n'était nullement superflue, car les besoins sont encore très marqués dans les domaines les plus variés; d'autre part, les Italiens accordent une importance toute particulière à ne pas être seulement aidés par des puissances dont les secours pourraient être accordés avec des arrière-pensées politiques. On doit du reste constater que, parmi les différents organismes étrangers accordant leur assistance à l'Italie, le « Don suisse » prend immédiatement place après l'UNRRA. La coordination de leurs actions a pu être assurée grâce à la collaboration du « Don suisse » avec l'« Ente Nazionale per le Distribuzioni di Soccorsi all' Italia ».

A Rimini, un centre social pourvu de baraques et de personnel suisse a pu être créé en collaboration avec l'œuvre suisse d'entr'aide ouvrière. On y distribue différentes marchandises à la population et y accomplit également une œuvre d'assistance sociale. Dans la Haute-Italie, des répartitions importantes de vêtements et de souliers remis par le « Don suisse » furent faites par la Croix-Rouge italienne. Sur l'initiative de personnalités du canton de Vaud, le « Don suisse » fit bénéficier de son aide les vallées vaudoises du Piémont. A Venise, Trévise et Brescia, l'union « Caritas » avec le soutien du « Don suisse », fit des distributions de denrées alimentaires en faveur des enfants. Le « Village suisse » à Milan, dans lequel il y a de la place pour 120 familles, a été terminé. Le « Don suisse » a également accordé son aide financière à un comité, placé sous le patronage du gouvernement tessinois, s'occupant de diverses mesures exécutées à la frontière, notamment par l'union « Caritas » et l'œuvre suisse d'entr'aide ouvrière. Dans le voisinage de Boulogne, la colonne agricole du « Don suisse » a continué son action très utile. Elle fut aidée en cela par la livraison de semenceaux de pommes de terre. L'œuvre suisse d'entr'aide ouvrière obtint 1400 mobiliers de secours destinés à être distribués à Rimini, Boulogne, Milan, Ferrare, ainsi que dans diverses localités des environs de Florence. L'« Ente nazionale » obtint également un envoi de même nature. Le « Don suisse » accorda une aide substantielle à l'hôpital de Rimini. De même, l'hôpital de Pontecorvo reçut diffé-

rentes livraisons, et le « Centro italo-svizzero d'assistenza sanitaria », grâce à d'importantes livraisons de médicaments, fut mis en mesure de continuer son action en Haute-Italie. Dans le territoire des Marais Pontins, où les inondations causées par les destructions militaires avaient ramené la malaria, le « Don suisse » envoya des produits à base de quinine. En outre, on mit à la disposition de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière des vivres et des vêtements destinés à une aide en faveur de la jeunesse de Venaria près de Turin. On s'occupa aussi de secourir une œuvre en faveur de la jeunesse créée à Trente. Quant à l'aide aux enfants milanais, elle fut complétée par l'érection d'un « asilo modello » placé sous la surveillance de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière. « Caritas » apporta son aide à une maison d'accueil pour les mères à Varese. Des envois importants de textiles et de souliers, ainsi que des objets de ménage, qui devaient être distribués selon les plans établis par l'« Ente nazionale », furent acheminés sur Milan et Rome. Finalement, des baraques fabriquées par une maison suisse en Italie, furent érigées dans les localités désignées par l'« Ente nazionale », pour y être employées comme annexes d'hôpitaux, stations médicales, offices communaux, ceci tout particulièrement dans les territoires où s'étaient formées des lignes de résistance durant la guerre.

### *c. Autriche.*

L'aide à l'Autriche prit également une extension importante. Elle put être apportée dans toutes les zones d'occupation, mais elle se concentra toujours plus dans l'est du pays, car c'est là que la misère était la plus grande. A Gratz et à Innsbruck, le « Don suisse » désigna des délégués spéciaux, tandis que son agent à Vienne le représentait auprès du conseil de contrôle allié et, sur le vœu de ce dernier, assurait la liaison entre les diverses autorités alliées et les autres organismes suisses de secours. Grâce à l'attitude relativement disciplinée des Autrichiens, on put être assuré d'une bonne répartition des envois du « Don suisse », qui, dans beaucoup de cas, se faisaient par l'intermédiaire des autorités autrichiennes. Les autorités d'occupation, pour leur part, ne mettaient aucune entrave à l'aide ainsi fournie et exprimaient seulement le désir que l'on coordonne les diverses actions afin d'éviter une dispersion des efforts.

On distribua des vêtements, des chaussures, des objets de ménage, pour une valeur d'environ 2 millions de francs, dans les villes et régions suivantes: Salzbourg, Linz, le Tyrol, le Vorarlberg ainsi que la Carinthie, la Styrie, Vienne et la Basse-Autriche. De très grandes quantités de vivres purent déjà être expédiées au cours du printemps dans toutes les parties de l'Autriche, et tout spécialement à Vienne et en Basse-Autriche (ceci pour une valeur totale dépassant 3 millions de francs, dont 2½ millions pour Vienne et ses environs). Cette œuvre était indépendante des mesures spéciales prises ultérieurement en faveur des enfants souffrant de la faim. Des dépôts furent établis sur place, et c'est de là qu'étaient tirés les vivres remis aux organismes suisses de secours, par exemple à la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, qui s'occupait de nourrir quotidiennement 25 000 enfants à Vienne et dans quelques villes de la Basse-Autriche, ou à d'autres institutions qui avaient la charge de homes d'enfants. De plus, une grande partie de ces denrées alimen-

taires sont allées directement aux œuvres entreprises par les autorités locales elles-mêmes en faveur des écoliers et de la jeunesse. Mentionnons encore tout spécialement plusieurs distributions de légumes dans différentes parties de l'Autriche. En ce qui concerne l'assistance sanitaire, rappelons la plus importante mesure en ce domaine: la distribution de médicaments et de matériel sanitaire aux hôpitaux de Vienne, de la Basse-Autriche et du Burgenland. Toutefois, ce ne furent pas seulement les territoires occupés par les Russes, mais également la zone anglaise, qui bénéficièrent d'importants envois de médicaments. Les centres de distribution reçurent de même de grosses quantités de couvertures de laine, de langes et de mobiliers de secours. Dans les localités où l'afflux des rapatriés et des réfugiés était particulièrement important, on construisit des baraques. A Vienne, des camps de réfugiés et des homes d'enfants furent pourvus des aménagements intérieurs nécessaires, d'ouvriers de couture et d'ateliers. Grâce à l'expédition de semences au Tyrol et en Styrie — en particulier de semences de pommes de terre — l'agriculture et, de ce fait, l'approvisionnement du pays, bénéficièrent d'un appoint non négligeable, qui pourra soulager les besoins futurs.

#### *d. Allemagne.*

Une fois que l'on put se rendre compte d'une façon certaine du degré de la misère en Allemagne et que les craintes que le « Don suisse » n'accorde une aide exagérée à ce pays se furent apaisées, cette institution put étendre sans interruption son œuvre de secours en faveur de notre voisin du nord. Tout d'abord, seules les zones française et britannique lui étaient ouvertes. Dans la première, il fut d'abord représenté par un délégué du comité international de la Croix-Rouge et, plus récemment, par son propre délégué, alors que dans la seconde, il avait son propre agent. Le « Don suisse » était représenté auprès de la commission alliée de contrôle à Berlin par le délégué du comité international de la Croix-Rouge. Par la suite, celui-ci obtint l'autorisation d'étendre l'activité d'organismes étrangers aux zones américaine et russe, autorisation qui lui fut donnée par les autorités compétentes au début de mars et au milieu d'avril. Comme en Autriche, mais d'une façon encore plus marquée, les œuvres suisses de secours durent être, selon le désir des autorités d'occupation, presque entièrement réunies entre les mains d'un seul organisme, de sorte qu'il n'était laissé à chaque organisme qu'un champ d'activité relativement restreint. Néanmoins, ces autorités font preuve d'un grand intérêt à l'égard des interventions suisses en ce domaine et même les soutiennent de plusieurs manières, particulièrement en zone britannique et également en zone française. En ce qui concerne les zones américaine et russe, dans lesquelles aucune mission suisse n'a pu encore être envoyée, le « Don suisse » est en contact avec les organismes allemands reconnus, en particulier avec l'œuvre d'aide évangélique et l'organisation « Caritas ». En outre, dans le domaine pratique, il existe dans la plupart des localités un heureux contact avec les administrations allemandes.

Mentionnons que l'activité en faveur de la jeunesse dans les villes détruites a été continuée et s'est même étendue à de nouvelles villes. C'est ainsi que des équipes pourvues de baraques ont été envoyées à Trèves, Jülich, Düren,

Goch, Clèves, Dortmund, Gelsenkirchen et Bochum. Elles ont commencé à leur travail en procédant à des distributions régulières de vivres aux enfants et en exerçant d'autres activités secourables en faveur de la jeunesse. Différents organismes suisses ont participé à ces tâches. Une œuvre alimentaire d'un caractère spécial a été exécutée à Hanovre et des homes pour enfants, à Kaiserslautern, ainsi que dans le voisinage de Kassel, ont été secourus par l'entremise de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière. Récemment, on a mis en préparation des mesures de même nature pour la zone américaine, ainsi que pour la zone russe. Les négociations nécessaires pour la réalisation de ces projets sont engagées par le comité international de la Croix-Rouge auprès des organes exécutifs des autorités d'occupation. La fourniture de médicaments aux hôpitaux des trois zones occidentales fut exécutée — en partie avec la collaboration du comité international de la Croix-Rouge — par des médecins chargés spécialement de cette tâche. Des baraques servant d'hôpitaux furent envoyées dans la région de la Ruhr. Le « Don suisse » s'est aussi occupé des fuyitifs venant de l'est; il l'a fait surtout en envoyant des baraques, qui étaient montées dans les camps de transit et dans les localités où arrivaient les réfugiés, pour être utilisées comme lazarets de secours; plus tard toutefois, il est prévu que ces constructions serviront de logement à des réfugiés. Il faut constater que les rations normales distribuées en Allemagne ne pourraient en général pas suffire à ces derniers et les remettre sur pied dans l'état d'affaiblissement où ils se trouvent après toutes les fatigues du voyage. C'est donc avant tout eux qui doivent bénéficier des envois de vivres expédiés de dépôts vers les points où les conditions alimentaires sont les plus critiques, spécialement dans les cas où le système d'approvisionnement ne fonctionne pas pour une raison quelconque et qu'il peut en résulter à bref délai une situation catastrophique. Signalons encore les mesures très variées en faveur des régions frontières. Elles consistaient avant tout dans la remise de denrées alimentaires, en aide aux réfugiés venant de l'est et en livraisons de semences. Des hôpitaux et des cuisines populaires allemandes ont également profité des distributions de légumes qui, de même qu'en France et en Autriche, apportèrent un complément très utile aux maigres rations alimentaires.

#### *e. Pays-Bas.*

Pendant l'année 1946, l'aide à ce pays fut limitée à un nouvel envoi de mobiliers de secours et à la création de homes d'enfants à Arnhem. L'activité en Hollande même — l'hospitalisation en Suisse de Hollandais, ainsi que celle de Belges et de Luxembourgeois étant poursuivie — peu donc être considérée comme terminée. Les sentiments de reconnaissance très marqués pour l'aide que la Suisse a fournie aux Hollandais pendant des temps particulièrement critiques ont fortement contribué à rapprocher ce peuple du nôtre.

#### *f. Luxembourg.*

Dans ce pays, l'activité de la colonne agricole et celle de l'équipe d'artisans ont pris fin, tandis que les crèches de la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, seront sous peu remises à des organismes luxembourgeois.

### *g. Yougoslavie.*

Les équipes suisses travaillant en Yougoslavie durent faire face à toutes sortes de difficultés. Dans ce pays, il n'est en effet pas facile de soustraire aux influences politiques une action humanitaire. C'est encore dans le domaine des œuvres d'aide sanitaire que l'on pouvait le mieux réussir; aussi ce furent celles auxquelles on attachait le plus d'importance. De plus, l'action du « Don suisse » se concentra particulièrement sur la Bosnie, qui avait été très éprouvée par la guerre. Dans cette région, les conditions sanitaires sont telles qu'avec peu d'envois, il est déjà possible d'obtenir des résultats considérables. Au moyen de la création d'hôpitaux destinés avant tout aux enfants, de centres médicaux, d'ambulances, etc., notre délégué, un médecin, a pu accomplir un travail très utile. Des distributions de vivres et de vêtements ont pu être faites dans ces centres, qui constituent ainsi des points de départ de la restauration du pays. Au cours de toutes ces mesures, on a pu assurer une bonne coordination avec l'activité de l'UNRRA. Il convient encore de mentionner spécialement ici l'aide accordée par l'œuvre suisse d'entraide ouvrière à un home d'enfants en Istrie.

### *h. Hongrie.*

Grâce à l'envoi de deux délégués — ce qui n'avait pas été possible plus tôt — le « Don suisse » fut mis en mesure de déterminer quelle était exactement l'aide la plus nécessaire à la Hongrie et d'entreprendre tout une série d'œuvres importantes en faveur de ce pays, dont les besoins sont très grands à tous égards. La question primordiale était de procurer, avant toute autre chose, assistance en matière sanitaire, car tout manquait dans ce domaine. Des envois de médicaments et de matériel sanitaire d'une valeur approchant 2 millions de francs suisses ont permis de prendre des mesures étendues. Une attention toute spéciale fut accordée aux nourrissons, dont la mortalité était excessivement élevée par suite de la nourriture insuffisante des mères et du manque de layettes. En outre, le « Don suisse » soutint quatre polycliniques, créées et gérées par la centrale sanitaire suisse. D'importantes expéditions de vivres, de textiles et de chaussures furent réparties tout spécialement parmi les enfants de la capitale. Des vêtements et des souliers allèrent à la population ouvrière, en particulier dans les régions minières. Des homes d'enfants des environs de Budapest, précédemment placés sous la surveillance du comité international de la Croix-Rouge, furent repris par la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, soutenue par le « Don suisse ». De nouveaux envois de vivres furent faits à destination de la Hongrie pour permettre de continuer les mesures prises et pour en instituer de nouvelles, car la situation alimentaire dans ce pays est, à proprement parler, catastrophique. Ces œuvres ont été récemment comprises dans le plan d'action en faveur des enfants affamés d'Europe.

### *i. Tchécoslovaquie.*

En Tchécoslovaquie, les renseignements détaillés du délégué du « Don suisse » concluaient en faveur de l'apport d'une aide variée. Le pays ne se trouvait, à vrai dire, pas dans une situation aussi mauvaise que les autres Etats de l'Europe orientale, mais la tuberculose, qui y est très répandue,

pose un problème considérable; aussi, diverses œuvres furent entreprises pour combattre cette affection. D'autre part, le « Don suisse » envoya des vitamines pour les enfants de Silésie et vint au secours des réfugiés allemands, ceci pour donner suite au vœu exprès des Tchèques.

#### *k. Pologne.*

Le « Don suisse », conscient du triste sort échu à la Pologne, par suite de la guerre, procéda à toute une série d'envois, qui furent en partie acheminés dans ce pays par trains spéciaux. Ces envois comprenaient avant tout des médicaments, du matériel de pansement, des instruments médicaux et vétérinaires et autre matériel sanitaire, ainsi que des vêtements, des chaussures, des langes et des ustensiles de ménage. En outre, on envoya de bonne heure un certain nombre de baraques en Pologne. Mentionnons ici la création d'un village d'enfants à Otwock près de Varsovie, dans lequel plusieurs centaines d'enfants peuvent, à tour de rôle, rétablir leur santé. D'autre part, la ligue ouvrière des samaritains a projeté l'envoi d'une clinique dentaire mobile et on prépare, dans le domaine de la lutte contre la tuberculose, l'aménagement de sanatoriums. L'aide apportée à la Pologne par ces différentes œuvres de secours classe la Suisse en bon rang par rapport à celle qui est fournie par d'autres pays — comme la Suède — ou par l'UNRRA.

#### *l. Finlande.*

Parmi les pays durement atteints par la guerre, la Finlande mérite notre aide autant que d'autres Etats dont on a dépeint la misère d'une façon beaucoup plus insistante. Le « Don suisse » a donc poursuivi sur une échelle considérable ses envois de vêtements, de chaussures, de langes, d'ustensiles de ménage, de médicaments, de fortifiants et de matériel sanitaire. Il participa aussi à l'approvisionnement du pays en expédiant des vivres de haute valeur nutritive tels que lait et autres produits. Le délégué du « Don suisse » pour les pays scandinaves assura la coordination avec les œuvres d'autres organismes, notamment de la Suède.

#### *m. Grèce.*

Bien que la Grèce — où la Suisse avait déjà exécuté de nombreuses mesures de secours durant la guerre — soit soutenue sur une vaste échelle par l'UNRRA, il y règne encore une misère très grande, spécialement parmi les enfants sans abri. Le « Don suisse », s'est décidé pour ce motif à entreprendre une œuvre de secours de vaste envergure pour la jeunesse, sur le conseil de la délégation du comité international de la Croix-Rouge à Athènes. Cette œuvre consiste dans la livraison de baraques, avec tous les aménagements intérieurs, pour deux villages, dans lesquels des enfants pourront rétablir leur santé à tour de rôle. La direction effective de ces villages fut assurée par une fondation disposant de personnel grec, tandis que la surveillance de ces institutions sera exercée par un comité composé de Suisses.

#### *n. Roumanie.*

Comme en Albanie et en Bulgarie, le « Don suisse » ne pourra pas entreprendre des œuvres de grande envergure en Roumanie s'il ne veut pas trop



disperser ses efforts, ceci d'autant plus que ce pays n'a pas subi les effets directs de la guerre d'une façon aussi marquée que d'autres pays. Néanmoins, le « Don suisse » a jugé utile d'envoyer un spécialiste renommé, qui était chargé de combattre le typhus exanthématique au moyen de désinfectants amenés de Suisse et avec l'aide d'un personnel composé de Suisses et de Roumains.

#### *o. Angleterre.*

Le « Don suisse » a livré un certain nombre de mobiliers de secours pour des habitations provisoires de la population londonienne victime des bombardements, utilisant comme point de départ de cette distribution une collecte faite dans la colonie suisse de la capitale anglaise. Cette œuvre eut un tel succès qu'il se décida à procéder à un second envoi de même nature. C'est à cela que se limiteront probablement les œuvres du « Don suisse » en Grande-Bretagne même. Ajoutons que l'aide apportée à la lutte contre la tuberculose par l'hospitalisation d'Anglais en Suisse fera l'objet d'un autre paragraphe.

#### *p. Displaced persons.*

Durant l'hiver, le nombre de personnes appartenant à la catégorie des « displaced persons » et vivant en Allemagne a sérieusement diminué, mais les nouvelles selon lesquelles celles-ci se trouvent encore dans des conditions pires que les Allemands eux-mêmes ont décidé le « Don suisse » à faire un nouvel effort pour procéder à l'expédition, dans les camps, des produits les plus nécessaires.

#### *q. Hospitalisation.*

Le nombre des tuberculeux hospitalisés en Suisse a continuellement augmenté et s'élève actuellement à 1450 environ, dont 570 Français, 280 Hollandais, 260 Belges, 250 Italiens, 60 Autrichiens et 50 Luxembourgeois. Avec le temps, l'exécution de cette œuvre de secours a passé de plus en plus des mains de la ligue suisse contre la tuberculose — qui avait pris les dispositions initiales — dans celles du « Don suisse » lui-même. Cette activité secourable n'a pas été sans causer certains soucis à ce dernier; peu à peu, les difficultés ont pu cependant être aplanies. L'adaptation aux règles de vie sévères d'un sanatorium n'a pas toujours été facile pour bien des malades, habitués aux conditions de guerre. Une grande patience a été nécessaire aussi bien de la part des malades que de celle des personnes chargées de leurs soins. L'expérience a aussi démontré que seul un contrôle sévère pouvait éviter que les médecins, et plus particulièrement les hôteliers, ne tirent profit de la situation et permettre de s'assurer que nos hôtes bénéficient le plus possible des crédits du « Don suisse » prévus à cet effet.

Des organismes juifs entreprirent des œuvres spéciales d'hospitalisation en faveur de tuberculeux israélites. Tenant compte du fait que les Juifs avaient particulièrement souffert durant cette guerre, le « Don suisse » a fait une exception à la règle qu'il s'était fixée, selon laquelle il ne soutiendrait pas d'œuvres en faveur de personnes appartenant à une confession déterminée.

Quant à l'hospitalisation d'étudiants tuberculeux à Leysin, elle fut poursuivie. Actuellement, il s'y trouve 166 étudiants en traitement, dont 40 Belges.

26 Français, 25 Tchèques, 22 Italiens, 18 Hollandais, 15 Grecs, 13 Autrichiens et 7 ressortissants d'autres nations.

Les remarques faites au sujet de l'accueil en Suisse d'adultes tuberculeux s'appliquent aussi au séjour d'enfants pré-tuberculeux. Ce ne fut qu'après quelques expériences douloureuses que l'on put apporter certaines améliorations. La situation actuelle du marché du travail rend difficile l'engagement de personnel qualifié en nombre suffisant. D'une manière générale, ces différentes mesures ont toutefois eu de très bons résultats. Dans le courant du printemps, 1000 enfants français purent être renvoyés dans leur patrie, tandis que 200 enfants de même nationalité sont nouvellement arrivés, ainsi que 400 jeunes Polonais, 100 Autrichiens et 200 Anglais. 200 enfants yougoslaves séjournent actuellement à Olivone. Le plan prévoyant l'accueil en Suisse de 300 enfants italiens fut abandonné, car leur séjour à Druogno, près de la frontière suisse mais sur territoire italien, offrait des conditions plus favorables et moins onéreuses. L'œuvre créée dans cette localité poursuit toutefois le même but avec les mêmes méthodes.

Pour ce qui est de l'action de la Croix-Rouge Suisse en faveur de jeunes mutilés, il faut relever que, jusqu'à présent, 79 Alsaciens et 28 Belges ont été traités.

Parmi les enfants confiés par l'UNRRA, 52 Polonais ont déjà quitté la Suisse. En revanche, un nombre très restreint de jeunes Juifs ont eu la même possibilité. Pour ceux qui restent, il existe de nombreuses circonstances empêchant de leur trouver une nouvelle patrie.

L'association pour un village Pestalozzi a, pour sa part, commencé la construction de celui-ci à Trogen. Le « Don suisse » lui a alloué un certain montant pour l'aider à supporter les frais d'exploitation.

Finalement, le « Don suisse » a accordé des crédits à l'organisation genevoise « Revivre », qui s'est donné comme but d'apprendre un métier à des mutilés de guerre et a accueilli un groupe de Luxembourgeois.

#### *r. Oeuvres diverses.*

La commission suisse de secours par les livres a pu, grâce au concours financier du « Don suisse », envoyer à l'étranger pour environ 100 000 francs de livres. Il s'agit ici avant tout de bibliothèques populaires envoyées en France, au Luxembourg et en Allemagne et d'ouvrages scientifiques à destination de ces mêmes pays, ainsi qu'à l'Autriche, l'Italie, la Pologne, la Hongrie et la Yougoslavie.

Pour permettre à la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, de continuer son œuvre bienfaisante, le « Don suisse » a mis à la disposition de cet organisme plusieurs sommes faisant un total de 3 millions de francs suisses. Il y a encore lieu d'y ajouter des crédits spéciaux s'élevant à 800 000 francs pour l'achat d'équipements d'enfants et le produit net de la vente des bols de lait de l'année passée, exécutée dans le cadre de la collecte du « Don suisse », montant dépassant un million de francs.

L'œuvre suisse d'aide aux enfants émigrés obtint également à plusieurs reprises des appuis financiers pour lui permettre de continuer son activité en faveur de victimes de la guerre séjournant en Suisse.

### 5. Récapitulation.

Pour les différentes œuvres de secours, qu'elles soient déjà exécutées, sur le point de l'être ou même en préparation, le « Don suisse » a, jusqu'à présent, procédé à des mises de fonds s'élevant au total à 123 125 000 francs. La répartition de cette somme en faveur des divers pays qui bénéficièrent de l'œuvre de secours du « Don suisse » est la suivante (compte non tenu de l'œuvre spéciale en faveur des enfants menacés de famine):

|                                                       | Oeuvres<br>à l'étranger | Oeuvres<br>en Suisse<br>(en milliers de francs) | Total   |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------|---------|
| Albanie . . . . .                                     | 100                     | —                                               | 100     |
| Belgique . . . . .                                    | 697                     | 3 305                                           | 4 002   |
| Bulgarie . . . . .                                    | 20                      | —                                               | 20      |
| Allemagne . . . . .                                   | 14 875                  | —                                               | 14 875  |
| Finlande . . . . .                                    | 3 125                   | —                                               | 3 125   |
| France . . . . .                                      | 17 767                  | 10 134                                          | 27 901  |
| Grèce . . . . .                                       | 1 650                   | —                                               | 1 650   |
| Grande-Bretagne . . . . .                             | 325                     | 301                                             | 626     |
| Hollande . . . . .                                    | 8 819                   | 3 846                                           | 12 665  |
| Italie . . . . .                                      | 14 016                  | 4 100                                           | 18 116  |
| Yougoslavie . . . . .                                 | 3 713                   | 137                                             | 3 850   |
| Luxembourg . . . . .                                  | 822                     | 520                                             | 1 342   |
| Norvège . . . . .                                     | 2 133                   | —                                               | 2 133   |
| Autriche . . . . .                                    | 9 149                   | 1 457                                           | 10 606  |
| Pologne . . . . .                                     | 4 164                   | 592                                             | 4 756   |
| Roumanie . . . . .                                    | 250                     | —                                               | 250     |
| Tchécoslovaquie . . . . .                             | 1 646                   | 227                                             | 1 873   |
| Hongrie . . . . .                                     | 4 912                   | —                                               | 4 912   |
| Displaced Persons . . . . .                           | 1 456                   | 738                                             | 2 194   |
| Oeuvres qui concernent plusieurs pays . . . . .       | 882                     | 1 816                                           | 2 698   |
| Contributions à des organismes humanitaires . . . . . | —                       | —                                               | 5 431   |
|                                                       | <hr/>                   | <hr/>                                           | <hr/>   |
|                                                       | 90 521                  | 27 173                                          | 123 125 |

On peut établir comme suit (en milliers de francs) les contributions du « Don suisse » en faveur des organismes de secours qui l'ont aidé dans sa tâche humanitaire:

|                                                                                           |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Croix-Rouge suisse, avec le secours aux enfants . . . . .                                 | 15 353 |
| Comités d'aide frontalière . . . . .                                                      | 5 298  |
| Union suisse « Caritas » . . . . .                                                        | 5 233  |
| Oeuvre suisse d'entr'aide ouvrière . . . . .                                              | 4 293  |
| Oeuvres d'entr'aide évangéliques . . . . .                                                | 1 740  |
| Oeuvres de secours aux enfants, sans la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants . . . . . | 1 104  |
| Comité d'action pour un sanatorium universitaire international . . . . .                  | 1 000  |

A reporter 34 021

|                                                                |        |                |
|----------------------------------------------------------------|--------|----------------|
|                                                                | Report | 34 021         |
| Commission suisse de secours par les livres . . . . .          |        | 750            |
| Centrale sanitaire suisse . . . . .                            |        | 730            |
| Service civil international, Quakers, armée du Salut . . . . . |        | 611            |
| Fondation suisse de secours . . . . .                          |        | 500            |
| Centrale féminine zurichoise . . . . .                         |        | 440            |
| Oeuvres de secours dentaires et vétérinaires . . . . .         |        | 260            |
| Oeuvres de secours juives . . . . .                            |        | 255            |
| Oeuvres de secours en faveur des réfugiés . . . . .            |        | 250            |
| Organismes humanitaires divers . . . . .                       |        | 419            |
| Oeuvres propres au « Don suisse » . . . . .                    |        | 84 889         |
|                                                                | Total  | <u>123 125</u> |

Comme il existe différents degrés de collaboration entre le « Don suisse » et ces organismes, il est difficile d'établir une délimitation exacte au sujet des dépenses effectuées. A titre d'exemple, nous relevons que diverses œuvres entreprises en Autriche et en Allemagne sont considérées dans le tableau ci-dessus comme ayant appartenu uniquement à l'activité du « Don suisse », bien que d'autres organismes aient contribué aux mesures prises, en particulier la Croix-Rouge suisse et des œuvres d'entraide évangéliques.

Indiquons encore ici les montants attribués pour les différentes œuvres suivant la nature de l'aide apportée (en milliers de francs):

|                                                   |                      |
|---------------------------------------------------|----------------------|
| œuvres pour l'envoi de secours médicaux . . . . . | 19 766               |
| Baraques . . . . .                                | 7 441                |
| Hospitalisation d'adultes . . . . .               | 18 599               |
| Hospitalisation d'enfants . . . . .               | 8 298                |
| Aide à l'agriculture . . . . .                    | 2 297                |
| Vivres . . . . .                                  | 14 748               |
| Oeuvres en faveur des enfants . . . . .           | 15 239               |
| Vêtements et chaussures . . . . .                 | 12 694               |
| Ustensiles de ménage . . . . .                    | 3 874                |
| Oeuvres complexes . . . . .                       | 14 738               |
| Contributions . . . . .                           | 5 431                |
|                                                   | Total <u>123 125</u> |

Les frais d'administration pour l'activité humanitaire s'élevaient, selon le budget établi jusqu'à fin 1946, à 2 700 000 francs, soit un peu plus de 2 pour cent des montants utilisés pour les œuvres de secours.

#### IV. EXPÉRIENCES FAITES

##### I. Situation faite au « Don suisse ».

Le « Don suisse » est une institution indépendante de l'Etat, et cette autonomie a porté ses fruits. Grâce à elle, le « Don suisse », libre de toute influence politique, a pu se développer plus facilement, notamment à l'étranger. On ne peut en outre guère concevoir que la population aurait accepté de faire des dons si substantiels s'il s'était agi d'une institution d'Etat. La Confédé-

ration, de son côté, n'a pas seulement pris à sa charge la plus grande partie des dépenses, mais elle s'est également efforcée de faciliter de toutes autres manières possibles l'activité du « Don suisse ». Quant à ce dernier, il est naturel qu'en sa qualité d'institution nationale, il tienne compte de l'intérêt de notre pays dans le cadre de sa tâche humanitaire.

On a eu plus de peine à trouver une solution au problème des rapports entre le « Don suisse » et les organismes de bienfaisance. Il n'a jamais été question de laisser au Don suisse le soin d'exécuter toutes les mesures. Mais le contraire n'était pas possible non plus: le « Don suisse » ne pouvait pas se borner à partager ses ressources entre les organismes de bienfaisance. La collaboration avec ces organismes présente du reste de nombreux avantages. En premier lieu, elle permet au « Don suisse » de se passer d'un appareil par trop grand et par trop compliqué en et même temps d'éviter les dangers d'une centralisation qui, d'emblée, serait antipathique au peuple suisse. Une collaboration avec les organismes de bienfaisance permet, en outre, de profiter de leur expérience et de faire appel à un grand nombre d'agents expérimentés. D'autre part, grâce à l'appui du « Don suisse », les organisations de bienfaisance prennent un nouvel essor et peuvent multiplier leurs efforts. Une partie bien plus grande de la population peut ainsi être gagnée à l'idée du « Don suisse ». Enfin, le « Don suisse » ne perd pas non plus de vue que les organismes de bienfaisance doivent être éventuellement en mesure de poursuivre la tâche qu'il a commencée, s'il venait à disparaître. Certaines limites sont fixées à la collaboration des organismes de bienfaisance à l'œuvre du « Don suisse »: Il serait en effet absurde de contribuer à un développement disproportionné desdits organismes et par cela à une dispersion des efforts de la Suisse dans le domaine humanitaire. De plus, les organismes de bienfaisance les plus actifs s'inspirent presque toujours d'une certaine idéologie, et l'expérience a montré qu'ils ont parfois certaines difficultés à exécuter, d'une façon tout à fait neutre, les œuvres de secours que leur confie le « Don suisse ». L'expérience a également montré qu'il est difficile de coordonner l'activité des différents organismes de telle sorte qu'apparaisse à l'opinion publique étrangère le caractère suisse de l'ensemble des diverses œuvres entreprises. La Suisse paraît ainsi tenir un rang moins honorable en comparaison avec d'autres nations et organisations humanitaires internationales. Il est facile de dire que le « Don suisse » pourrait poser ses conditions et en surveiller l'exécution. Ce serait cependant oublier qu'une collaboration utile n'est possible que si l'on accorde confiance aux organismes de bienfaisance et leur laisse le maximum d'autonomie. Bien souvent aussi, des organismes ont offert leur collaboration au « Don suisse » alors qu'ils ne possédaient pas l'expérience requise des questions d'assistance. Si le « Don suisse » repousse leurs offres, c'est qu'il craint que l'emploi qui serait fait de ses ressources ne soit pas judicieux. Les réflexions qui précèdent expliquent le choix d'une solution médiane, prévoyant qu'il sera fait appel autant que possible aux services des organismes de bienfaisance, mais qu'à côté de cette collaboration, des mesures directement entreprises par le « Don suisse » donneront à son œuvre le caractère d'unité et de circonspection qu'elle exige. Puisque nous parlons des organismes de bienfaisance, soulignons le travail remarquable que de nombreux organismes ont accompli dans le cadre du « Don suisse », travail pour lequel ce dernier leur doit reconnaissance.

## 2. Expériences faites lors de la collecte.

Des jugements très différents ont été portés sur le résultat de la collecte. Les uns qui la comparent avec d'autres collectes, trouvent qu'elle a eu un grand succès; les autres, partant de l'idée que de grandes valeurs nous ont été conservées par le fait d'avoir été épargnés par la guerre, sont désappointés par le résultat obtenu. Aucune de ces deux opinions prises séparément, ne correspond à la réalité. Il nous faut considérer que les circonstances dans lesquelles s'est faite la collecte ont été extrêmement favorables, mais il faut aussi tenir compte de difficultés techniques de la collecte, ainsi que de la mentalité propre au donateur suisse. La collecte du « Don suisse » ne peut guère être comparée avec aucune autre collecte. Mais, cette comparaison a tout de même été faite, et l'on donna simplement « quelque chose de plus ». On put constater que nombreux furent ceux qui ne voulurent pas se rendre compte de la situation privilégiée dans laquelle se trouve notre pays. De nombreuses critiques portèrent sur certaines méthodes de propagande, dont le caractère de réclame et l'importunité froissèrent particulièrement ceux qui justement étaient convaincus de la nécessité de donner. Il faut toutefois bien dire que le but — s'adresser à tous les milieux et les persuader de ne pas se dérober au devoir qui s'imposait — ne pouvait être atteint que par des mesures étendues. Les organisateurs de la collecte se sont trouvés en face d'une tâche gigantesque. Il leur a fallu créer en quelques mois un organisme comprenant plus de 40 employés et de nombreux auxiliaires bénévoles et s'assurer également la collaboration d'innombrables personnalités. De plus, on ne pouvait pas se fonder sur des expériences déjà faites, car une collecte de cette ampleur n'avait encore jamais été entreprise. Enfin, la courte durée de l'engagement empêche parfois de trouver le personnel qualifié. M. Graf, qui dirigea la collecte, eut beaucoup de bonnes idées et s'attela à cette œuvre avec une grande énergie. Si l'on reproche à la collecte son organisation par trop centralisée, on n'a pas tout à fait tort, en ce sens qu'il eût été préférable, de donner plus de poids au facteur local. Il faut cependant ajouter que, dans ce cas, on ne serait venu à bout de cette entreprise, qui présentait déjà de nombreuses difficultés, qu'en fournissant un travail encore plus important. On ne fit en général pas de mauvaises expériences avec la multiplicité des collectes spéciales; c'était du reste la seule manière de solliciter tous les milieux. Celui qui a déjà donné assez peut dire non, la conscience tranquille, s'il est sollicité une nouvelle fois, et seul celui qui ne veut pas s'acquitter de ce devoir moral s'irritera de ces diverses sollicitations. La tâche qui incombait au personnel dirigeant le département de la collecte était si grande qu'on omit dans certains secteurs de prendre toutes les précautions nécessaires en vue d'empêcher des irrégularités. Il est regrettable que le délit commis par un employé ait pu ternir l'impression finale que l'on avait pu se faire de la collecte. D'aucuns ont reproché au « Don suisse » que les frais occasionnés par la collecte représentent un montant trop important; il y a lieu de leur répondre que l'on ne peut entreprendre une œuvre de cette envergure qu'en faisant preuve d'une certaine largeur d'esprit. D'ailleurs, le décompte final prouve que les frais sont proportionnellement bien moins élevés que dans tout autre collecte des dernières années.

En résumé, nous pouvons dire que la collecte a permis d'intéresser le

peuple suisse aux fins visées par le « Don suisse » et à sa tâche et de mettre chacun en mesure de participer personnellement à cette œuvre nationale. Des collectes de cette ampleur ne peuvent être exécutées qu'avec des moyens extraordinaires, pour lesquels il ne sera jamais possible d'obtenir l'approbation de tous.

### 3. Expériences faites au cours de l'activité humanitaire.

#### *a. Le travail de l'office central.*

Les mesures de réorganisation qui ont été prises jusqu'à présent ou que l'on prévoit de prendre tiennent compte des expériences faites à propos du travail à l'office central. L'appareil de l'office central fut très restreint à ses débuts. Il se développa constamment par l'effet de la lourde tâche qui lui était imposée, tout en s'adaptant aux circonstances les plus imprévues. Si l'on jette un coup d'œil rétrospectif, on peut peut-être dire que beaucoup de choses auraient pu être prévues; toutefois, il n'existait rien qui eût pu servir de modèle au « Don suisse », et celui-ci n'a pas d'autres possibilités que de suivre la voie qui lui était indiquée par sa tâche, et de tenir compte de ses propres expériences.

Au début, le « Don suisse » s'en remettait exclusivement aux offices de l'économie de guerre pour ses achats, et c'était à ces offices qu'il appartenait de s'occuper de la répartition équitable des commandes entre les fournisseurs. Le service fédéral du contrôle des prix participa également à ce mode d'achat. Nous entendons par là qu'il devait veiller à l'observation de la règle selon laquelle toute vente au « Don suisse » devait se faire au prix de revient, c'est-à-dire à veiller à ce que personne ne retire un gain des transactions conclues avec cet organisme. Ces multiples précautions représentèrent un grand avantage pour le « Don suisse », qui, en même temps, put s'épargner la création d'un service d'achat. Mais cette manière de procéder se révéla avec le temps par trop compliquée. C'est à elle que l'on doit en grande partie le reproche de lenteur adressé au « Don suisse ». Enfin, de plus en plus, ce dernier constata qu'il n'obtiendrait plus que des marchandises pour lesquelles il se déclarerait prêt à payer un prix supérieur au prix de revient; une série de mesures n'auraient dès lors pas pu être entreprises si l'on avait maintenu la règle susmentionnée. Le fait qu'une partie des sections de l'économie de guerre étaient dissoutes, imposait également une nouvelle procédure, celle qui est en usage actuellement.

L'ancien mode d'achat eut aussi ses répercussions sur le règlement des factures, en ce sens que tous les services intéressés à l'achat avaient à viser les factures. Un retard important se produisit pour une partie des paiements. La simplification du mode d'achat ainsi que le renforcement du personnel remédieront avec le temps à cette situation. Les factures sont cependant toujours soumises au contrôle fédéral des finances, qui les examine comme s'il s'agissait de factures présentées par une administration de la Confédération. Nous croyons que le retard qui en résulte est supportable.

L'office central a procédé aux préparatifs relatifs aux œuvres de secours, non seulement en collaboration avec les sections de l'économie de guerre et le service fédéral de contrôle des prix, mais également avec la commission

mixte de secours de la Croix-Rouge internationale, dont les multiples relations furent fort appréciées du « Don suisse », et qui s'occupa, à côté de l'achat de certains produits, des formalités d'exportation et du transport. Ici également, l'office central dut pouvoir compter sur le bon fonctionnement d'un organisme externe. Certaines difficultés disparurent pourtant lorsque l'on confia à des spécialistes le soin d'assurer la liaison entre les deux institutions.

Chaque œuvre, si minime qu'elle fût, devait être traitée séparément du point de vue comptable; il en résulta une complication du service interne. Ce n'est qu'en groupant diverses œuvres de secours et en renonçant aux mesures de moindre importance en faveur d'œuvres plus considérables que l'on put rationaliser le travail d'une façon sensible.

On a aussi reproché à l'office central sa « bureaucratie ». Ce reproche est moins justifié que les critiques relatives à la lenteur et à la complication de la procédure qui existaient au début. En effet, dans des cas urgents, des exceptions furent souvent faites aux règles établies, lorsqu'il paraissait que celles-ci empêchaient d'atteindre le but visé. Il est vrai que ces exceptions eurent pour conséquence que l'expédition des autres affaires fut retardée d'autant et qu'il en résulta une certaine insécurité. Si l'on recherche les raisons de la situation parfois peu satisfaisante qui a existé pendant un temps assez long, nous constatons que cette situation provint de ce que le « Don suisse » a voulu restreindre autant que possible son appareil et qu'il a, pour ce motif, fait appel aux services d'autres institutions expérimentées, tout en portant la responsabilité de l'œuvre entière. Le « Don suisse » avait voulu par ce moyen réduire autant que possible les frais d'administration; du reste, il n'avait pas à sa disposition le personnel qualifié qui lui aurait permis d'accomplir lui-même les tâches qui s'imposaient.

Le « Don suisse » souffrit pour ainsi dire constamment d'une pénurie de collaborateurs, aggravée par les nombreux changements qui se produisirent dans son personnel. Il ne fut souvent pas possible de remplacer des employés qui ne donnaient pas satisfaction. De bons employés quittaient le « Don suisse » lorsqu'ils trouvaient ailleurs un emploi mieux rétribué ou plus stable. Cette situation est le résultat de la tendance actuelle du marché du travail, de l'impossibilité du « Don suisse » d'offrir un emploi stable et enfin également, de son incapacité en tant qu'institution de bienfaisance, de payer les appointements qui, dans ces circonstances auraient dû être alloués. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le personnel obéissant à des préoccupations philanthropiques, qui s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de zèle et d'intérêt, soit fortement représenté. Le dilettantisme qu'il manifeste parfois a cependant eu, ici et là, une influence défavorable sur les collaborateurs qui pensent d'une façon plus objective. Les expériences faites jusqu'à présent prouvent qu'il n'est pas bon de renoncer à du personnel qualifié pour des raisons d'économie et que la gestion d'une institution de secours ne peut pas se passer d'une administration disciplinée, bien que toute œuvre de bienfaisance doive être empreinte d'un grand idéalisme. Tous les efforts doivent être entrepris en vue d'amener les autorités et les entreprises privées à céder au « Don suisse » (en raison de l'importance que présente pour notre pays le bon fonctionnement de cette institution) les agents qualifiés dont il a besoin pour la durée de son activité et à l'aider ainsi à résoudre le problème du per-



sonnel. Nous désirons que les remarques qui précèdent ne soient comprises en aucune façon comme une critique à l'égard du dévouement des collaborateurs en fonction jusqu'à ce jour; ce fut grâce à ce dévouement qu'on a pu exécuter jusqu'à présent les tâches qui s'imposaient malgré les divers obstacles qui se sont dressés.

### *b. Oeuvres entreprises à l'étranger.*

Les expériences qui ont été recueillies à l'étranger sont évidemment fort différentes selon les pays. Cela nous conduirait cependant trop loin d'entrer dans les détails, de sorte que nous n'allons signaler que les expériences d'ordre général.

En premier lieu, nous devons mentionner que tout le succès ou l'insuccès de l'œuvre de secours dépend des personnes qui accompagnent nos envois à l'étranger. C'est de leur habileté et de leur persévérance, ainsi que de leur compréhension du pays et de sa mentalité et, avant tout, de leur force de caractère, que dépend l'emploi des ressources que notre peuple a mises à la disposition du « Don suisse ». Il a été fort utile de nommer des délégués dans tous les pays où une activité humanitaire de quelque importance s'exerçait, ainsi que pour quelques régions de certains pays; ces délégués pouvaient tout surveiller et se faire des relations de tous les côtés, ce qui leur permettait de tenir constamment au courant les organes directeurs en Suisse et d'écartier toute difficulté qui aurait pu entraver les œuvres de secours. Nous pouvons dire que les personnes qui ont été envoyées à l'étranger au nom du « Don suisse » n'ont déçu que rarement, malgré les circonstances défavorables dans lesquelles elles ont dû s'acquitter de leur tâche.

Le « Don suisse » a fait les expériences les meilleures en envoyant à l'étranger un personnel restreint, que l'on choisissait cependant de telle sorte que l'on eût affaire à une élite. Les personnes inexpérimentées qui désirent seulement « voir quelque chose » ne conviennent pas pour des tâches pleines de responsabilité dans des régions sinistrées. Le fait d'avoir des intérêts particuliers dans le pays en question ou de sympathiser avec le régime politique en vigueur ne facilite en général pas le travail. La guerre a favorisé partout le nationalisme. Aussi les populations sont-elles très susceptibles à l'égard de tout étranger. Seuls de véritables capacités et l'accomplissement objectif du devoir procurent le respect nécessaire qui garantit un maximum d'efficacité. Comme les conditions de vie sont, la plupart du temps, très dures, on doit attacher une importance primordiale à la situation matérielle et morale du personnel et s'occuper également de le relayer assez fréquemment.

Dans certains pays, il existe une méfiance justifiée à l'égard des organismes de bienfaisance, car, assez souvent, elles servent de prétexte à des intérêts commerciaux et à des calculs politiques. En revanche, nous avons pu constater avec satisfaction que l'aide de la Suisse est tout spécialement appréciée. Dans divers pays, on manifeste la tendance à centraliser l'aide de l'étranger entre les mains d'un organisme national. Le « Don suisse » est en étroit contact avec de tels organes. Là où ceux-ci n'existent pas, il est en relation avec les ministères intéressés, en vue de coordonner ses efforts avec ceux des organismes officiels du pays à secourir. La coordination de l'œuvre du « Don suisse » avec celle des organismes d'entraide d'autres pays et des organisa-

tions humanitaires internationales s'exécute de la même façon ou encore directement avec les organismes en question.

Pendant un certain temps, il apparut aux Suisses à l'étranger que le « Don suisse » devrait davantage tenir compte de leurs besoins. On put toutefois leur faire comprendre que d'autres institutions suisses s'occupaient des Suisses à l'étranger et que le « Don suisse » ne pouvait pas prendre des mesures spéciales en leur faveur. Comme les bénéficiaires des œuvres du « Don suisse » ne sont jamais désignés d'après leur nationalité, des Suisses furent cependant également secourus dans beaucoup de cas. En outre, le « Don suisse » chercha partout à entrer en contact avec les colonies suisses, et nombreux sont les Suisses à l'étranger qui concourent à l'exécution des œuvres de secours.

A l'encontre de ce que font divers organismes de bienfaisance de l'étranger, le « Don suisse » ne délivre pas ses envois aux autorités ou organismes étrangers sans contrôler à quelles fins seront employés ces envois. Nous avons, en effet, fait l'expérience que seule une surveillance rigoureuse permet d'empêcher que les marchandises soient utilisées à des fins autres que celles qui avaient été visées. En effet, il n'est malheureusement pas toujours procédé au choix des bénéficiaires en se fondant uniquement sur des considérations humanitaires, comme on voudrait le voir. C'est là un fait qui s'explique jusqu'à un certain point, étant donné les luttes intestines qui déchirent encore quelques pays et le relâchement de la morale à la suite de la guerre et de l'occupation. En particulier, dans les cas où, pour une raison quelconque, les produits ne peuvent pas être délivrés directement aux nécessiteux par une équipe suisse, le « Don suisse » doit veiller à ce qu'un autre organisme ne s'approprie pas le mérite de ce secours.

Dans un même ordre d'idées, nous mentionnons aussi les mesures prises en vue d'empêcher que les marchandises du « Don suisse » ne parviennent sur le marché noir. Lesdites mesures sont d'une part nécessaires parce que nous portons, à l'égard des donateurs, la responsabilité d'une distribution des produits en faveur des plus nécessiteux, mais elles valent aussi la peine d'être prises, étant donné que l'œuvre de secours gagne sur place en considération lorsqu'il est possible d'éviter des abus. Signalons les exemples suivants de mesures prises contre le marché noir: distributions de repas; contrôle du poids et de la santé; distributions d'objets d'une certaine valeur contre quittance avec contrôle ultérieur pour constater si les marchandises réparties, en tant qu'il s'agit de produits d'exploitation, sont encore présentes. Toutefois la meilleure garantie contre l'écoulement des produits sur le marché noir est sans contestation la détresse dans laquelle peuvent se trouver les bénéficiaires des distributions et qui est telle qu'ils ne peuvent pas se permettre de vendre les produits reçus. On n'a pas manqué de contrôler divers bruits selon lesquels des marchandises du « Don suisse » auraient été écoulées sur le marché noir. Ces bruits n'ont cependant pu être confirmés. Autant que nous le sachions, il ne s'est produit aucun cas d'écoulement qui mérite d'être relevé.

Nous avons pu souvent constater que des étrangers, et surtout nos compatriotes à l'étranger, ne peuvent pas comprendre qu'un si grand nombre d'organismes suisses de bienfaisance s'occupent à l'étranger, l'un à côté de l'autre,

d'œuvres de secours, et qu'il ne soit pas possible de grouper tous ces efforts en une œuvre unique. Aux yeux des bénéficiaires de cette œuvre unique, ce serait la Suisse qui apparaîtrait comme la messagère de l'idée du secours alors qu'actuellement ce sont des groupes qui cherchent à s'en attribuer le mérite. On doit reconnaître qu'une telle concurrence fait une impression quelque peu pénible alors qu'il ne devrait y avoir qu'un seul but. Comme le « Don suisse » n'a pas le monopole des œuvres de secours, il ne lui reste toutefois, en principe, que la possibilité de faire toujours et à chaque occasion appel à la compréhension des organismes d'assistance en vue de coordonner les mesures prises à l'étranger, de les faire apparaître comme un effort unique, et de soutenir d'une façon efficace lesdits organismes à cet effet. C'est uniquement dans les cas où les autorités, par exemple les autorités d'occupation, ne veulent traiter qu'avec un seul organisme, que nous trouvons une concentration toute naturelle des œuvres de secours dans les mains du « Don suisse ».

Les milieux dont nous venons de parler déclarent souvent qu'il est regrettable que les œuvres de secours suisses ne fassent pas l'objet d'une propagande plus large et qu'ainsi, la Suisse s'efface devant d'autres pays — qui saisissent mieux l'importance de la propagande — bien qu'elle ait fait autant ou plus que ces pays. Nous devons reconnaître que la modestie n'est pas toujours de mise et qu'aucun préjudice n'est causé aux œuvres de secours si on renseigne l'opinion publique étrangère d'une manière objective sur celles-ci; en revanche, nous ne devons pas adapter nos œuvres de secours aux besoins de la propagande. Nous renonçons par exemple aux longues colonnes spéciales de camions, ou à des équipements qui contiennent tout ce qui est nécessaire — de telle sorte que l'on ne doive rien se procurer sur place — car les modestes transports ferroviaires sont meilleur marché et permettent d'effectuer des livraisons plus importantes. Il en est de même lorsqu'on se borne à livrer ce qui manque dans le pays même.

Les organismes d'assistance du pays à secourir attachent un prix tout particulier à être appelés à collaborer avec le « Don suisse » et à gagner sa confiance. Le personnel suisse, ainsi que le personnel de ces organismes, tirent mutuellement profit de leurs connaissances. Des relations personnelles s'établissent, ce qui est tout à l'avantage de l'œuvre de secours et contribue à développer les sentiments d'amitié entre les peuples. Il faut du reste également prévoir que l'activité humanitaire du « Don suisse » prendra un jour fin, lorsque les ressources seront épuisées, et que l'œuvre commencée devra peut-être être continuée par les organismes d'assistance des pays secourus. Aussi est-il nécessaire de préparer quelque peu lesdits organismes à cette tâche éventuelle. Cette préparation et l'impulsion donnée à des œuvres de secours étrangères, par l'exemple que donne le « Don suisse », ont une portée qui dépasse largement le résultat matériel des secours.

### *c. Œuvres entreprises en Suisse.*

*Œuvre d'hospitalisation en faveur des personnes atteintes de tuberculose:* Comme il avait paru que la ligue suisse contre la tuberculose possédait l'expérience nécessaire, on lui laissa le soin d'organiser cette œuvre. Il fallut toutefois constater que son appareil n'était pas assez grand pour une telle entreprise. Aussi l'office central du « Don suisse » reprit-il peu à peu ce travail,

en développant sa division de l'hospitalisation. Ce développement est maintenant chose faite. L'une des mesures a consisté dans le renforcement des bureaux chargés de l'expédition des affaires dans les différentes stations climatiques.

Il est exact que, dans certains cas, les soins matériels et médicaux, ainsi que l'aide morale, apportés aux malades furent insuffisants. Les causes en sont diverses. D'une part, une œuvre d'une telle ampleur et d'un caractère si spécial ne pouvait être entreprise sans rencontrer des difficultés de toutes sortes au début. D'autre part, les circonstances dans lesquelles fut exécutée cette œuvre étaient bien moins favorables que lors d'autres hospitalisations. Enfin, certains hôteliers et médecins, ainsi que certains organes de l'office central du « Don suisse », n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. Nous ne traiterons pas ici les difficultés rencontrées au début, étant donné que l'œuvre en question fonctionne depuis plus de 9 mois. En revanche, il est très important de connaître les conditions dans lesquelles cette œuvre doit être exécutée, afin de pouvoir porter un jugement en connaissance de cause.

On s'était décidé dans le temps à ne pas prendre en régie les immeubles propres à l'hospitalisation. Cette décision fut prise, d'une part, parce que l'on ne désirait pas compliquer l'appareil du « Don suisse » et, d'autre part, parce qu'il aurait été très difficile de trouver du personnel expérimenté, vu la situation tendue du marché du travail.

Le « Don suisse » n'exerce ainsi aucune influence directe sur l'assistance des malades et ne peut que veiller à l'exécution des obligations auxquelles sont tenus les hôteliers et les médecins en vertu des conventions passées. Une difficulté de plus résulte du fait qu'on ne pouvait prendre uniquement en considération des sanatoriums, car ceux-ci étaient déjà trop remplis, mais qu'on devait également retenir des hôtels propres à l'hospitalisation. Il est permis de différer d'avis dans la question de savoir quelles maisons sont propres à servir de sanatoriums. Néanmoins, nous désirons cependant signaler que c'est le président de la ligue suisse contre la tuberculose qui a choisi les hôtels. Certaines difficultés, qu'on ne rencontre pas dans un immeuble construit en vue d'être utilisé comme sanatorium, proviennent de la disposition et de l'aménagement des pièces dans les hôtels et ne disparaissent pas même après certains travaux coûteux. En revanche, l'atmosphère plus libre qui règne dans un hôtel fait beaucoup de bien aux malades; c'est là un facteur dont la portée psychologique ne doit pas être sous-estimée lorsque l'on a affaire à des gens qui ont vécu pendant des années dans des camps de concentration ou sous d'autres régimes de contrainte.

Nous arrivons ainsi à un point important: la question de l'état d'esprit des malades dont s'occupe le « Don suisse ». Leurs conditions de vie avant l'hospitalisation furent tout autres que celles des malades suisses qui ont vécu dans des conditions normales. Nombreux sont parmi eux les individus insociables qui cherchent à se dérober à toute discipline qu'implique un régime de cure. Quant à la tenue morale de certaines de ces victimes de la guerre, on ne peut pas non plus trop exiger. Il est vrai qu'on trouve également parmi ces malades des hommes magnifiques, purifiés par la guerre et la maladie. C'est pourquoi, on doit se garder des généralisations et des jugements trop vite portés.

Exception faite de quelques cas, il fut impossible d'adjoindre des spécialistes des poumons aux médecins domiciliés sur les lieux. On dut donc s'en remettre aux médecins disponibles, pour lesquels les malades du « Don suisse » représentaient une lourde charge supplémentaire. Malgré toute leur bonne volonté, ces médecins, en particulier pendant la saison d'hiver, n'étaient pas en mesure de s'occuper suffisamment des malades du « Don suisse ». Leurs honoraires tels qu'ils furent fixés au début furent réduits par la suite parce qu'il apparut qu'ils étaient trop élevés dans plusieurs cas. Leur montant est maintenant raisonnable. On constata aussi qu'il était peu judicieux de faire des médecins en quelque sorte les employés des hôteliers, le régime applicable dans un sanatorium étant l'affaire du médecin. Des conventions passées directement entre les médecins et le « Don suisse » corrigèrent ces rapports entre médecins et hôteliers. Dans ce même ordre d'idées, il y aura également lieu d'examiner la question du personnel sanitaire, qui dépend encore du secteur commercial. Le travail d'une commission consultative de médecins créée à fin février par le « Don suisse » eut des résultats extrêmement heureux dans toutes les questions médicales.

On n'est pas fondé à reprocher à tous les hôteliers d'avoir essayé de tirer de grands profits de l'œuvre du « Don suisse ». En revanche, il est indéniable que certains hôteliers cherchèrent trop à économiser et ne servirent pas ce qui aurait correspondu aux prix de pension. On peut, il est vrai, admettre qu'ils n'étaient pas familiarisés avec le régime d'un sanatorium, d'où peut-être la prudence avec laquelle ils ont fait au début leurs comptes et calculs. Le « Don suisse » a effectué divers contrôles et fait mettre ordre là où c'était nécessaire. Dans des cas particulièrement graves, il a exigé que la direction commerciale ou le chef de cuisine soit changé. Il n'est guère possible de comparer ces prix de pension qu'on dit trop élevés avec ceux des sanatoriums populaires, car il faut tenir compte ici des facteurs suivants: nécessité de certaines modifications architectoniques en vue de l'adaptation au régime d'un sanatorium, nécessité de prévoir la retransformation en hôtel à la fin de l'hospitalisation, agencement des pièces et aménagement qui ne répondent pas toujours aux besoins de l'hospitalisation, impossibilité d'exiger d'un hôtel comme d'une institution publique qu'il prenne à sa charge les déficits, expérience plus grande des sanatoriums populaires et leurs relations bien établies, difficulté d'obtenir du personnel sans grandes prétentions de salaire. Ce fut du reste le service fédéral du contrôle des prix qui fixa les catégories de prix applicables aux divers hôtels.

L'aide morale apportée au malade est d'autant plus précieuse qu'elle exerce une grande influence sur la guérison. Beaucoup d'hôteliers et de médecins se donnent énormément de peine à cet égard, et les mesures qu'ils prennent témoignent de la grande compréhension dont il font preuve envers les malades. Là où cette compréhension est moins marquée, des assistantes du « Don suisse » viennent visiter les malades. Il est très important de veiller à ce qu'aucun malade ne soit l'objet d'une préférence du fait de sa nationalité. Enfin, il est primordial de montrer beaucoup de tact à l'égard des particularités nationales, et d'éviter de blesser un malade dans son amour-propre national.

Si un reproche peut être adressé aux organes du « Don suisse », c'est celui d'avoir pensé (comme la ligue suisse contre la tuberculose) que tout

s'arrangerait de soi-même avec le temps, alors qu'il eût été de la plus grande importance d'établir un cahier des charges pour tous les intéressés. Un peu tard, un contrôle permanent, confié à des spécialistes, fut institué. Ce contrôle tenait compte du fait que les malades ne pouvaient pas quitter de leur propre gré, comme dans un établissement privé, la place qui leur avait été assignée, qu'aucune concurrence ne pouvait jouer le rôle de stimulant pour les hôteliers et médecins et qu'en conséquence il y avait lieu de faire appel de temps à autre à leur sens de la responsabilité et de veiller à ce que soient observées les clauses des conventions.

Bien qu'un jugement définitif ne puisse encore être porté, les résultats de la cure et, avec eux, le succès de l'œuvre peuvent être qualifiés de satisfaisants. Les expériences faites montrent toutefois que le choix des malades devrait se faire avec plus de soin, car les personnes gravement malades ne devraient pas être envoyées en Suisse, ni celles qui sont atteintes d'une manière bénigne et n'ont ainsi pas besoin d'une cure véritable. Il y aura lieu de s'entendre à ce sujet avec les organismes étrangers qui procèdent au choix des malades.

Quant aux *autres œuvres d'hospitalisation en Suisse* — il s'agit avant tout de l'hospitalisation d'enfants pré-tuberculeux par les soins de la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants — elles furent confiées à des organismes suisses de bienfaisance en qui l'on pouvait avoir entière confiance et qui, pour cette raison, ne furent pas soumis à un contrôle rigoureux. Par suite des circonstances, ces œuvres se heurtèrent aux mêmes difficultés que l'hospitalisation des adultes tuberculeux. Le « Don suisse » n'a guère effectué, jusqu'à présent, que certains contrôles de comptabilité, mais il peut encourager encore plus l'échange des idées et des conclusions tirées des expériences faites. La responsabilité matérielle doit cependant reposer d'une façon indubitable sur les organismes de bienfaisance. En ce qui concerne les résultats obtenus du point de vue de la santé des malades, on arrive également à la conclusion que ces œuvres ont beaucoup de valeur.

*Remarques d'ordre général:* Au cours des œuvres d'hospitalisation entreprises jusqu'à ce jour, certaines expériences ont été faites dont il a été tiré profit pendant les œuvres elles-mêmes. On a pu constater que l'hospitalisation en Suisse représente une aide précieuse, bien qu'assez chère, surtout dans la lutte contre la tuberculose. Moins d'improvisation lors des travaux préparatoires, précautions plus grandes lors du choix du personnel, enfin de préférence de petits centres d'hospitalisation, voilà ce qui s'imposera si de nouvelles œuvres doivent éventuellement être instituées. Comme on n'a généralement pas fait de bonnes expériences avec le personnel venu de l'étranger, qu'il est très difficile d'obtenir actuellement du personnel suisse et que les bâtiments qui se prêtent à l'hospitalisation sont plus rares qu'on ne le pensait, l'activité humanitaire en Suisse ne pourra guère représenter qu'une partie relativement minime de l'activité humanitaire de notre pays.

Berne, le 12 août 1946. . .

Pour l'office central du  
« Don suisse »:

(signé) R. OLGIATI.

Pour la commission exécutive du  
« Don suisse »:

(signé) WETTER.

## COMITÉ NATIONAL DU « DON SUISSE » POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE

Les personnes indiquées par un \* font partie du **Comité exécutif**.

### *Président :*

- \* M. E. *Wetter*, ancien conseiller fédéral, Zurich.

### *Vice-présidents :*

- \* M. G. *Calgari*, professeur, président de la nouvelle société helvétique, Locarno.
- M. Th. *Holenstein*, conseiller national, avocat, St-Gall.
- \* M. Emile *Klöti*, député au Conseil des Etats, ancien président de la ville de Zurich, Zurich.
- \* M. Adrien *Lachenal*, conseiller national, conseiller d'Etat, président du bureau international d'éducation, Genève.
- \* M. F. *Fauquex*, député au Conseil des Etats, Riex.
- M. F. T. *Wahlen*, député au Conseil des Etats, délégué du Conseil fédéral à l'extension des cultures, Zurich.

### *Membres :*

- M. U. *Aebi*, président de l'action suisse pour les étudiants victimes de la guerre, Zurich.
- \* M. *Pierre Aeby*, professeur, conseiller national, Fribourg.
- M. *Bachmann*, professeur, président du conseil d'administration de la Banque nationale suisse, Winterthour.
- Mme. *Beck-Meyenberger*, présidente centrale de l'union des femmes catholiques, Sursee.
- M. *Bernouilli*, pasteur, président du « Schweiz. Verband für innere Mission und evangelische Liebestätigkeit », Greifensee.
- M. Paul *Boesch*, professeur, président de la société suisse des instituteurs, Zurich.
- M. Antoine *Borel*, président de la chambre suisse du cinéma, Marin/Neuchâtel.
- M. Robert *Bratschi*, conseiller national, président de l'union syndicale suisse, Berne.
- M. Gaston *Bridel*, président de l'association de la presse suisse, Genève.

- M. R. *Briner*, conseiller d'Etat, président de l'association suisse « Pro Infirmis », Zurich.
- \* Le colonel-divisionnaire G. *Combe*, sous-chef d'état-major, département militaire fédéral, Berne.
- M. Raphaël *Cottier*, directeur de l'office fédéral des transports, Berne.
- M. Gottlieb *Duttweiler*, conseiller national, Rüschlikon.
- M. H. *Fehlmann*, président de l'association des compagnies d'assurances concessionnées, Winterthour.
- \* M. *Feisst*, directeur de l'office de guerre pour l'alimentation, Berne.
- M. Ernest *Fischer*, ancien conseiller d'Etat, Lausanne.
- M. *Flückiger*, président de l'union suisse des syndicats autonomes, Soleure.
- M. Ignaz *Fürst*, président de l'association catholique des instituteurs suisses, Trimbach (Soleure).
- \* M. *Gmür*, président du comité d'action pour l'après-guerre de l'œuvre de secours ouvrière, Berne.
- M. P. *Gysler*, conseiller national, président de l'union suisse des arts et métiers, Zurich.
- \* M. Ed. *de Haller*, délégué du Conseil fédéral aux œuvres d'entraide internationale, Berne.
- Mme. *Haemmerli-Schindler*, présidente du « Schweizerischer ziviler Frauenhilfsdienst », Zurich.
- M. W. *Hoffmann-Hess*, de la maison Kiefer S. A., président de la fédération suisse des importateurs et du commerce en gros, Gerbergasse 14, Bâle.
- M. Johannes *Huber*, conseiller national, président de l'union suisse des coopératives de consommation, St-Gall.
- M. Max *Huber*, Dr. h. c., membre et président ad interim du comité international de la Croix-Rouge, Genève.
- M. *Hug*, professeur, président de la conférence des recteurs, St-Gall.
- M. Alphons *Iten*, député au Conseil des Etats, président de l'union suisse des détaillants, Zoug.
- Mme. A. *Jeannet-Nicolet*, présidente de l'alliance des sociétés féminines suisses, Lausanne.
- M. Charles *Junod*, président de la société pédagogique de la Suisse romande, Delémont.
- Mme. R. *Kaegi-Fuchsmann*, de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière, Zurich.
- M. P. *Keckeis*, président de l'union nationale des étudiants de Suisse, Zurich.
- M. Adolf *Keller*, professeur, secrétaire général de l'office central européen d'entraide des Eglises, Genève.
- M. P. *Keller*, professeur, délégué aux accords commerciaux, division de commerce, Berne.



- M. A. *Koechlin*, pasteur, président de la fédération des Eglises protestantes de la Suisse, Bâle.
- M. Adolf *Kuery*, évêque de l'Eglise catholique-chrétienne suisse, Berne.
- \* M. *Landolt*, conseiller municipal, président de la conférence nationale suisse du service social, Zurich.
- M. Robert *La Roche*, président de l'association suisse des banquiers, Bâle.
- M. Ernst *Laur*, professeur, délégué permanent de l'union suisse des paysans, président ad interim de la confédération internationale de l'agriculture, Brougg.
- M. Bernh. *Marty*, président de la fédération des sociétés suisses d'employés, Zurich.
- M. Wilhelm *Meile*, président de la direction générale des chemin de fers fédéraux, Berne.
- \* Mme. A. H. *Mercier-Jenny*, présidente du « Schweizerischer Gemeinnütziger Frauenverein », Glarus.
- M. J. *de Muralt*, ancien président de la Croix-Rouge suisse, Zurich.
- M. Alois *Muri*, Dr h. c., directeur du bureau international de l'union postale universelle, Berne.
- M. *Naegeli*, président de la ville, président de l'union des villes suisses, St-Gall.
- M. Agostino *Nizzola*, Dr h. c., ingénieur, Lugano.
- M. Albert *Picot*, conseiller national, conseiller d'Etat, Genève.
- M. F. *Porchet*, président de l'union suisse des paysans, Lausanne.
- \* M. *Reinhardt*, directeur de l'administration fédérale des finances, Berne.
- M. Georges *Rigassi*, président du conseil d'administration de l'agence télégraphique suisse, Lausanne.
- M. Arthur *Rohn*, professeur, président du conseil de l'école polytechnique fédérale, Zurich.
- M. Karl *Sartorius*, président de l'association des éditeurs de journaux suisses, Bâle.
- \* M. *Saxer*, directeur de l'office de guerre pour l'assistance, Berne.
- M. Ernest *Hunziker*, secrétaire général de la société suisse des samaritains, Olten.
- M. J. *Scherrer*, conseiller national, président de l'union ouvrière chrétienne-sociale suisse, St-Gall.
- M. A. *Schmid*, conseiller national, Oberentfelden.
- \* M. E. *Speiser*, conseiller national, directeur de l'office de guerre pour l'industrie et le travail, Berne.
- M. *Spoerri*, professeur, président de la ligue du Gothard, Zurich.
- Mgr. *von Streng*, évêque de Bâle et de Lugano, Soleure.
- M. le ministre Hans *Sulzer*, président de l'union suisse du commerce et de l'industrie, Winterthour.

- M. M. *Troillet*, député au Conseil des Etats, conseiller d'Etat, Sion.
- \* M. *Vollenweider*, directeur du service fédéral de l'hygiène publique, Berne.
- M. G. *Wenk*, député au Conseil des Etats, conseiller d'Etat de Bâle-Ville, Bâle.
- M. Carl *Wick*, conseiller national, président de l'association suisse « Caritas » Lucerne.
- M. le colonel-commandant de corps U. *Wille*, président de « Pro Juventute », Zurich.
- \* Mme. *Zueblin-Spiller*, D<sup>r</sup> h. c., présidente du « Schweizerischer Verband Volksdienst », Zurich.
- M. Robert *Zumbuehl*, président du « Schweizerischer Landesverband für Leibesübungen », Zurich.
-